

La Gazette

DE L'ÎLE-AUX-MOINES



Retour en images sur la Semaine du Golfe

Les Îlois à la manœuvre sur le Grand-Pont

La 13^{ème} édition de la Semaine du Golfe s'est terminée le samedi 15 mai par la grande parade sous le soleil, le vent, et la foule enthousiaste massée sur une côte enchantée.

Rarement le spectacle fut aussi beau et grandiose.

Un tel spectacle est rendu possible grâce au travail et à la volonté de bon nombre de Morbihannais qui travaillent très en amont de l'évènement, mais aussi en raison de la configuration naturelle du Golfe qui offre un écrin d'exception pour cette grande fête marine.

Sur notre île, les responsables de la municipalité ont fait face à l'arrivée massive des spectateurs. Ils ont résolu les délicates questions de sécurité, de circulation, de passage vers Port-Blanc. La réussite de cet accueil qui s'est déroulé dans la bonne humeur repose sur la générosité de ses bénévoles et des associations îloises qui ont œuvré sans compter plusieurs jours durant. Pas moins d'une cinquantaine de personnes ont travaillé à l'installation du site du Grand-Pont pour recevoir des centaines de convives affamés : préparer les repas, assurer leur service à table, tenir la buvette. Remercions l'association de la Fête de la Mer, Bourrus, l'APEL (parents d'élève), l'ACCA (chasse), celle de l'Herbier de Kerscot, la brigade verte responsable de la propreté. Il est difficile de citer tous ceux qui ont participé à cette œuvre collective sous la houlette de Philippe Morvant et Yanne Riguïdel. Ils ont rendu possible cette communication conviviale, cet échange entre îlois et visiteurs. Bien sûr, les concerts du soir furent également de la partie.

N'oublions pas le spectacle de danse celtique. Bien présent sur notre île tout au long de l'année, le groupe Korellerien Izenah a joué une belle partition au cœur de la Semaine.

Il a organisé la descente des danseurs costumés du bourg jusqu'au port, une procession menée par deux sonneurs de cornemuses.

Dans la mémoire des anciens, c'était un peu la fête des thoniers en partance pour le large qu'ils revivaient dans l'émotion.



Les bénévoles, cœur battant de la Semaine

Un aperçu des nombreuses et nombreux bénévoles mobilisé-es tout au long de la Semaine, sur l'eau comme à terre, pour accueillir des femmes et des hommes marins, ainsi que le public, petits et grands.



Photographies et peintures en résonance

Yves fait des photos de marins au visage buriné, Marthe dessine au fusain des mains de marins tirant sur les écoutes. Un hasard, une rencontre entre deux artistes et une exposition magnifique pendant la Semaine du Golfe.



Larguez les amarres !

Les enfants de l'école de l'Île-aux-Moines ont embarqué pour une visite passionnante de l'Étoile du Roy, guidés par son armatrice.



Un semestre bien rempli

Les poètes ne sont pas les seuls à déplorer la course sans retenue du temps, cette frénésie qui chasse l'événement aussi vite qu'il est apparu... Depuis 1989, chaque semestre, cette gazette se veut être un jalon et un continuum de l'information municipale. Ce numéro de juillet 2025 n'échappe pas à cette mission ; il est l'avant dernier de la mandature et poursuit la volonté de partager ambitions et réalisations.

Dans quelques semaines, l'UNESCO tranchera sur l'appartenance de nos mégalithes au patrimoine mondial. Notre territoire porte donc trace de la présence d'hommes depuis quatre mille ans avant notre ère. Ils nous ont transmis des pierres monumentales auxquelles ils ont donné un sens demeuré, encore à ce jour, inconnu. La conscience de la nécessité de préserver cet héritage a animé les municipalités successives. Nous avons atteint l'objectif de devenir propriétaire de la totalité de l'assise foncière sur laquelle est érigé le cromlec'h. Grâce au travail de l'équipe de notre garde du littoral, et sous la surveillance de la Direction Générale des Affaires Culturelles de Bretagne, nous avons abattu les talus qui délimitaient des parcelles anciennement cultivées. Aujourd'hui, en un seul regard panoramique, la réalité de l'enceinte est perçue.

En franchissant allègrement les siècles, les réalisations du semestre ont pu nous permettre de nous souvenir des heures douloureuses du ^{xx}e, mais aussi de retrouver la vitalité de l'exploitation de notre terre agricole.

Dernier survivant des enfants cachés de l'Île aux Moines, Georges Arbuz est revenu se recueillir sur la tombe de son père décédé en 1941, et témoigner de la protection apportée par les Îlois. Suivie par plus d'une centaine de personnes, son intervention poignante nous rend fiers de la communauté îloise présente durant la seconde guerre mondiale et nous interpelle quant à notre capacité à analyser les événements d'aujourd'hui pour ne pas les voir se renouveler.

En se portant acquéreur d'une parcelle de 5 000 m² à l'entrée de Kerno, la municipalité a voulu saisir l'opportunité d'y réinstaller un verger qui faisait la fierté du quartier. Trois associations (Bourrus, l'Herbier de Kerscot, les Jardins du Caillou) portent le projet. Au-delà d'être dans « l'air du temps » la dynamique associative participe à la vitalité de notre communauté capable de se motiver pour faire aboutir un projet partagé.



Projet de rénovation de la « maison de l'instituteur » au Rinville.

Notre destination est très prisée pour ses atouts environnementaux, climatiques, son art de vivre, sa facilité d'accès. La rançon de la gloire se mesure par l'existence de pics de fréquentation touristique, mais surtout par la rareté conjuguée des prix de l'immobilier et du foncier. Avoir l'ambition de permettre à l'île de vivre toute l'année ne relève pas seulement d'une incantation, d'un slogan électoral mais d'une mobilisation permanente. Quel serait l'intérêt de l'île si elle ne vivait que lorsque la totalité de ses maisons ouvre leurs volets ? Pour l'éviter la collectivité doit poursuivre inlassablement l'objectif de rendre possible l'habitat permanent en location ou en propriété. L'île est dotée de logements gérés par des bailleurs sociaux et investit pour développer des logements communaux. Deux opérations sont lancées : la rénovation du logement de fonction de l'ancienne école du Rinville et l'acquisition d'une maison d'habitation à Tal er Velin. La restauration du bâtiment principal de l'école et des préaux a été une réussite. Redonner son lustre au logement

de fonction de la directrice procède de la même volonté de préservation de notre patrimoine. Les travaux commenceront en septembre et permettront de disposer de trois logements (T1, T2, T3) à horizon du premier trimestre 2026. Concomitamment à cette opération, nous donnons suite à la proposition d'achat d'une maison acquise lors du premier lotissement social en 1979. Les propriétaires

soucieux de ne pas voir leur maison familiale transformée en location de courte durée ont proposé à la collectivité de l'acquérir. Cette position vertueuse de la famille est devenue un acte volontariste de la municipalité qui a pour finalité d'enrichir l'offre locative à l'année.

Celle-ci maintient véritablement un tissu social fécond. Une fois encore la 13^{ème} semaine du golfe en a été une parfaite illustration. Les associations îloises se sont mobilisées pour que la manifestation soit l'occasion d'exprimer le bonheur de vivre ici. Les repas, les concerts sur la cale du Grand-Pont y ont indéniablement contribué. Félicitations à toutes celles et tous ceux qui ne comptent ni leur temps, ni leur énergie pour les rendre possibles.

Que la lecture de cette Gazette soit de la même veine et vous incite à la faire rejoindre votre collection privée dans la bibliothèque familiale ou dans ses annexes...

Joyeux été, bonnes vacances à ceux qui en ont, bon courage à celles et ceux qui travaillent.

Le maire, Philippe le Bérigot

Centre de loisirs

L'été 2025 est là et nous espérons que le soleil sera au rendez-vous pour profiter pleinement de cette belle saison.

Petit bilan sur ce qui s'est passé depuis le début de l'année.

Lors des vacances d'hiver, les enfants ont apprécié la sortie à Yakapark.

Ils ont également réalisé une magnifique mosaïque grâce à Matthieu Luco ; on le remercie grandement de nous donner un peu de son temps et surtout de sa créativité.

Pendant les vacances d'avril, le thème était centré sur le printemps, ses poules à bascule, sa chasse à l'œuf entre autres. Les enfants ont eu la joie de confectionner avec les bénévoles de l'atelier de Kerscot de magnifiques épouvantails qui ornent dorénavant ce bucolique jardin. Je les remercie pour le temps passé avec nous, pour leur gentillesse et leur disponibilité.

Cet été, nous prévoyons des stages de natation, de skateboard, de cirque, de foot ou de tennis, et également des sorties au centre équestre de Baden. Il y aura bien sûr une sortie à la journée sur un grand parc d'attraction ou un parc animalier.

L'équipe d'animation aura à cœur d'encadrer ces activités à la demi-journée, toujours aussi variées, telles que la course d'orientation, la pêche à pied, les chasses aux trésors et bien d'autres surprises.



Confection des poules à bascule par Aimy, Peio et Ellyn.

Les stages de voile, encadrés par 47° Nautik, auront lieu sur la grande plage, comme depuis quelques années. Les stages d'Optimist seront ouverts de 10 h à 12 h aux enfants à partir de 7 ans. Concernant le catamaran, les stages se déroulent de 14 h à 16 h. Il est prudent d'arriver au moins 10 minutes avant pour pouvoir se changer avant la séance.

Bon été à tous !... Au plaisir de vous retrouver encore plus nombreux au centre, salle du Rinville 😊

Anne-Cécile Joubaud, directrice du centre de loisirs



Sortie à Yakapark.

L'introduction de véhicules sur l'Île-aux-Moines

Un nouvel arrêté a été pris par le maire pour réglementer l'introduction de véhicules sur la commune. L'association des Îles du Ponant a effectué un travail permettant de réguler le trafic des véhicules sur les îles mono-communales métropolitaines. C'est à cette fin qu'un cabinet d'avocats spécialisé dans le droit administratif a travaillé afin de mettre en place un arrêté spécifique adapté à chaque commune insulaire.

Les motivations qui nécessitent de mettre en place cet arrêté sont multiples :

- La configuration singulière de la commune de l'Île-aux-Moines, sa faible surface et son urbanisme.
 - La spécificité insulaire de la commune, reconnue dans le cadre de la loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration, portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (Loi dite 3DS) : la loi reconnaît les communes insulaires métropolitaines dépourvues de lien permanent avec le continent comme un ensemble de territoires dont le développement durable constitue un objectif majeur d'intérêt national en raison de leur rôle social, environnemental, culturel, paysager et économique, et nécessitant qu'il soit tenu compte de leurs différences de situations dans la mise en œuvre des politiques publiques locales et nationales.
 - Les routes et chemins de l'île ne sont pas adaptés à la circulation partagée, il n'y a pas de trottoirs, il n'y a pas de limitation entre voirie et fossé, la conception et le revêtement des voiries ont été conçus pour une circulation douce, et les sorties de nombreuses maisons ouvrent directement sur les voies publiques.
 - Le territoire communal fait l'objet d'un classement au titre des dispositions des articles du Code de l'Environnement. Tout le territoire de la commune est couvert par une Zone Humide d'Importance Internationale et en partie par les zones Natura 2000 au titre de la Directive Habitats. La nécessité est de ne pas fragiliser la biodiversité particulièrement riche de ces zones et d'assurer leur conservation, la protection et la mise en valeur des éléments patrimoniaux et paysagers de l'Île-aux-Moines.
 - La circulation des véhicules terrestres à moteur exerce une pression aux répercussions notables sur les sites protégés, par des nuisances sonores, pollution de l'air, des sols et de l'eau, ces véhicules constituant, outre les conséquences environnementales, une source de danger pour les nombreux piétons et cyclistes.
- Il existe des possibilités de transport de passagers comme de marchandises privées sur le territoire de la commune. Certaines activités professionnelles exercées sur le territoire de la commune peuvent exiger l'utilisation de véhicules terrestres à moteur et d'engins particuliers, de façon temporaire ou permanente.
- L'économie de l'Île-aux-Moines repose très largement sur le tourisme qui génère un flux important de piétons lors des périodes estivales.
- L'ensemble de ces circonstances locales particulières imposent

qu'il y ait lieu de réglementer la circulation des véhicules terrestres de tout type et de soumettre à autorisation l'entrée de véhicules sur la commune.

Les points à retenir de la nouvelle réglementation municipale concernant l'introduction de véhicule sont :

- Le passage d'un véhicule motorisé pour l'entrée sur l'île devra faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès du maire accompagnée de la fiche de renseignements*, puis, dans le cas où l'autorisation ci-dessus est accordée, d'une demande, auprès de la compagnie en charge de la traversée, qui en fixera le jour et l'heure,
- La circulation sur le territoire communal de tout véhicule motorisé, à l'exception des remorques et des deux roues jusqu'à 125 cm³, est soumise à la délivrance d'une autorisation de circulation par le maire ou par son adjoint délégué. Cette autorisation peut être temporaire (d'une journée à 3 mois) ou « permanente » à partir de 3 mois jusqu'à 3 ans. La délivrance de l'autorisation est soumise à demande directe auprès de la mairie et à la fourniture d'éléments justificatifs.

La demande devra être effectuée une semaine avant la date d'entrée demandée pour les autorisations jusqu'à 3 mois, et dans un délai de deux mois avant la date d'entrée prévue pour



les autorisations de plus de trois mois. L'obtention de ce permis de circulation est conditionnée à la justification d'un besoin de disposer d'un véhicule personnel pour ses déplacements : handicap, activité professionnelle.

Dans tous les cas, la commune favorisera la transition vers des mobilités douces, notamment de type électrique ou hybride, ainsi que le co-voiturage sous forme de véhicules partagés.

Sont soumis à cette autorisation de circuler tous les véhicules motorisés à quatre roues ainsi que les véhicules à deux et trois roues de plus de 125 cm³ ou de plus de 11 kW. Les dimensions maximum autorisées d'un véhicule sont : Longueur : 8 mètres (maxi !) – Hauteur : 3,20 mètres – Largeur : 2,25 mètres – Poids total en charge autorisé : 3,5 tonnes.

L'autorisation doit être affichée sur le véhicule (intérieur pare-brise) pendant toute la durée de sa présence sur l'île. Les deux et trois-roues motorisés de plus de 125 cm³ sont dispensés d'affichage sur le véhicule mais leurs conducteurs doivent être en capacité de produire l'autorisation à tout moment sur demande. Toutes les autorisations « permanentes » de plus de 3 mois

accordées avant le 1^{er} mai 2025 seront caduques à compter du 31 janvier 2026 et devront faire l'objet d'une demande de renouvellement avant cette dernière date avec le formulaire ad hoc. Avant la fin de la période de validité des autorisations de plus de 3 mois délivrées à partir du 1^{er} mai 2025 le bénéficiaire pourra en demander le renouvellement en remplissant à nouveau le formulaire*. Dans le cas de l'expiration d'une autorisation le véhicule devra obligatoirement regagner le continent.

Les véhicules liés à la sécurité publique, les véhicules de la collectivité, les véhicules des professions de santé exerçant sur

l'île, les ambulances en exercice et les véhicules de pompiers ne sont pas concernés par cet arrêté.

Le présent arrêté est entré en vigueur le 1^{er} juin 2025. Il est publié sur le site internet de la commune, affiché à la mairie et sur le panneau d'information de la commune.

La circulation et le stationnement sur le territoire de la commune en fonction des périodes touristiques basse et haute sont réglementés par un arrêté qui a été également renouvelé.

* formulaires disponibles à l'accueil de la mairie ou sur le site de la commune

Jacques Bathiat, adjoint au maire

Urbanisme

Permis de construire

N° dossier	Nom	Projet	Adresse Terrain	Accordé le
24Y0016	Guy Nicolas	Garage et préau en bois	126 rue de l'Église	07/01/2025
24Y0018	Bour Vincent	Maison individuelle	impasse Vigneron Larosa	27/12/2024
24Y0020	Snelling Jean-Philippe	Rénovation dépendances	route du Dolmen	21/01/2025
21Y0012M02	BBX lam	Limites parcellaires, panneaux photovoltaïques et maison 1, 3 et 4	61 impasse Parc d'Armes	18/03/2025
2500003	Pirard Vincianne	Rénovation maison, transformation garage en pièce, et création abri de jardin	rue du Gazolven	19/03/2025
2500004	Dufief Anne-Françoise	Extension	62 rue de l'Église	02/05/2025
2500006	Burgun et Pollono	Rénovation et extension	1071 route du Dolmen	13/05/2025

Déclaration préalable

N° dossier	Nom	Projet	Adresse Terrain	Accordé le
24Y0058	Réquillart Alexis	Remplacement des menuiseries	279 chemin de Beg Moussir	24/10/2024
24Y0059	Roussée Stéphane	Pergolas bois	rue du vieux moulin	28/11/2024
24Y0060	Tattevin Christophe	Abattage d'un arbre	41 chemin du bois d'amour	25/10/2024
24Y0061	Robert Jean-Marie	Abri de jardin	171 chemin de la grimpette	18/12/2024
24Y0062	Bavelier Ariane	Mur réhaussé	130 chemin de la corniche	28/11/2024
24Y0063	Beauvois Didier	Fenêtre de toit	2091 route du Dolmen	20/12/2024
24Y0064	Champenois Patricia	Centrale photovoltaïque	85 impasse vigneron Larosa	29/11/2024
24Y0065	Le Lain Dominique	Portillon	15 rue de Tor Sauzen	08/11/2024
24Y0066	Doat Maud	Extension	rue de l'église	29/11/2024
24Y0067	Le Bérigot Philippe	Clôture	64 chemin de Beg Moussir	13/12/2024
24Y0068	Orain Bénédicte	Muret en pierres	6 impasse Irus	07/01/2025
24Y0070	Commune Île-aux-Moines	Création de 3 logements au Rinville	306 route du dolmen	27/01/2025
24Y0072	Bainvel Ribon Bérengère	Extension	42 rue des petits clos	31/01/2025
24Y0071	Le Joliff Jean Claude	Changement des menuiseries	53 rue de Port Miquel	10/02/2025
2500003	Delehay Christian	Garage	101 chemin du Greignon	11/02/2025
2500001	Durand Georges	Extension Surélévation	29 rue Yvon Cadet	24/02/2025
2500008	Smart Energie	Centrale photovoltaïque	18 chemin du Petit Dolmen	18/03/2025
2500009	Imbert Corentin	Clôture en muret pierre et ganivelle	7 rue Er Meliner	18/03/2025
2500021	Giraut Xavier	Dépendance	58 venelle an Ilis	13/05/2025
2500020	Burban Alizée	Clôture en pierres et bois	9 rue er Meliner	13/05/2025
2500023	Larget-Piet	Division	24 chemin du Greignon	20/05/2025

Permis de démolir

N° dossier	Nom	Projet	Adresse Terrain	Accordé le
24Y0005	Doat Maud	Extension	Rue de l'Église	18/12/2024

APEL

Un carnaval coloré et des événements à venir !

L'association des Parents d'Élèves de l'École Saint-Joseph (APEL) joue un rôle essentiel dans la vie de notre communauté scolaire en organisant diverses animations tout au long de l'année.

Revenons tout d'abord sur la Chandeleur qui s'est tenue le dimanche 9 février à la salle annexe.

Cet événement a ravi petits et grands autour de succulentes crêpes, créant des souvenirs gourmands et chaleureux pour tous les participants.

Récemment, l'APEL a eu le plaisir d'organiser un défilé de carnaval mémorable qui a eu lieu le vendredi 14 mars dernier. Il a rassemblé les élèves de l'école et les tout-petits de la Maison d'Assistants Maternelles, créant une atmosphère festive et joyeuse. Les enfants, vêtus de costumes colorés, ont défilé dans le bourg, accompagnés d'un char décoré de ballons et d'un magnifique panneau carnaval conçu par Estelle Baucher, avec l'aide précieuse des autres parents de l'école.

Le parcours a débuté à l'école et s'est poursuivi jusqu'au bourg, où les enfants



ont eu l'occasion de danser et d'échanger avec les familles et les habitants présents. La fête ne s'est pas arrêtée là, car le défilé a également fait une halte à l'EHPAD, apportant un peu de joie et de couleurs aux résidents, avant de revenir à l'école juste à temps pour l'heure de la cantine. Un autre événement phare du printemps, c'est le Bric-à-Brac de l'APEL qui s'est déroulé le dimanche 13 avril de 8h à 13h sur la place du Marché.

Ce moment de brocante est toujours très attendu par les habitants de notre commune. Ce fut encore une belle occasion de dénicher des trésors tout en soutenant les activités de l'APEL, et de déguster de merveilleux gâteaux préparés par les parents d'élèves.

Enfin, la fête de l'école s'est déroulée au Rinvillle samedi 28 juin. Cet événement traditionnel marque le terme de l'année scolaire et a été l'occasion de partager un repas convivial suivi d'une soirée festive. Une belle manière de célébrer les réussites de l'année écoulée et de renforcer les liens entre les familles.

Nous vous invitons tous à participer à ces événements et à soutenir l'APEL dans ses initiatives qui renforcent les liens entre les familles et la communauté.

Ensemble, faisons de notre école un lieu encore plus vivant et accueillant !

Maina Chapon, secrétaire

Contact

Mathilde Vermynck, présidente
apelstjoseph56@gmail.com
<https://saintjosephiam.fr>



L'Îlot P'tits Mouss

L'association qui rassemble les parents ayant un enfant à la Maison d'Assistants Maternelles (MAM) continue son chemin. Maïna et Isabelle, nos deux assistantes maternelles, travaillent toujours au bien-être de nos bambins.

La MAM est ouverte 6 jours sur 7 et toute l'année, ce qui est une sacrée chance quand on sait qu'une bonne partie des parents ont un emploi sur l'île.

Nous sommes particulièrement conscients que cet équilibre est assez fragile : il faut un nombre d'enfants suffisant pour que nous puissions garder nos assistantes maternelles. Il est important que les parents îlois prennent conscience de cet enjeu, afin que l'on puisse conserver ce type d'accueil le plus longtemps possible.

La MAM est ouverte également au périscolaire selon disponibilité, tout en sachant que les parents ayant des contrats à l'année restent prioritaires.

Maïna et Isabelle organisent régulièrement des sorties et balades sur l'île.

Céline, du relais petite enfance de Baden, continue d'organiser des ateliers d'éveil thématique tous les mois et demi. Le dernier



était sur l'élaboration des œufs de Pâques avec les fleurs du jardin.

Les enfants ont aussi participé avec l'école au défilé du carnaval. L'organisation du loto en février dernier et la cagnotte organisée par la MAM Izenah ont permis de récolter assez de fonds pour acheter les différents matériaux nécessaires aux demandes de mise aux normes de la PMI.

Merci encore à vous tous pour votre contribution et votre soutien.

Contact

Mathilde Vermynck, présidente
06 21 68 98 71

Easylang

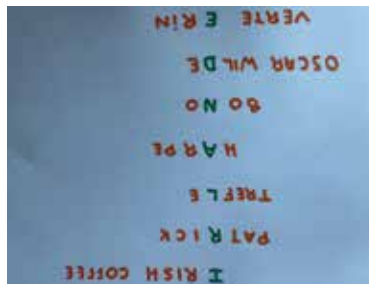
Easylang section anglais se prépare cette année à s'envoler pour des travaux pratiques en juin 2025. Devinez vers quelle île ?

Indices : on y boit un café spécial, un saint y a mis une plante herbacée à l'honneur, on y joue d'un instrument particulier, un de ses chanteurs est mondialement connu pour ses engagements, un de ses écrivains est mort à Paris en 1900, elle a aussi un surnom car cette couleur prédomine...

L'an prochain nous espérons organiser un voyage en Espagne (par exemple Madrid-Tolède) dans l'hypothèse d'un nombre suffisant de participants.

Alors n'hésitez pas à rejoindre notre groupe pour parfaire vos dons en langue :

- Le mardi de 18 h à 19 h 30 pour l'anglais
- Le jeudi de 18 h à 19 h 30 pour l'espagnol
- Salle du Rinville



Contact

Patrice Tattevin, président
06 87 58 21 76
Christine Potts, professeure d'anglais
Chantal Martin, professeure d'espagnol

Remue-Méninges

Un nouvel atelier mémoire

La mémoire se travaille dès le plus jeune âge !

À la rentrée, et comme l'année dernière, l'atelier mémoire sera proposé par l'association BRAIN UP.

La nouveauté : la mairie ayant obtenu une subvention de Espace Autonomie Santé, la participation y sera gratuite.

Une réunion de présentation de cet atelier de 6 séances se tiendra mi-octobre. Ouverte à tous, elle sera annoncée par affichage et dans la Petite Gazette.



Les 6 séances débiteront après les vacances de la Toussaint, et se dérouleront le vendredi après-midi (à confirmer).

Attention, l'atelier ne peut pas accueillir plus de 15 participant.e.s, venez vous inscrire lors de la présentation !

Contact

Christine Dufourmantelle, présidente
Marie-Liesse Luneau, psychologue
06 82 42 23 41

Izen'arts : l'art et le bien-être

Deux nouvelles activités :

- Relaxation sonore et joyeuse motricité. Cette première activité est un franc succès avec pas loin de 10 enfants inscrits sur 2 séances
 - L'une parents-enfants pour les tous petits
 - La seconde pour les plus de 4 ans préférant l'autonomie
- Une première session d'initiation massage a également pu être mise en place avec 6 participants, animée par notre masseuse îloise, Charlotte Montoriol.

Pique-Nique inter-îles : seconde édition

Cette fois, le rassemblement a eu lieu à l'île d'Arz le 8 juin, sur un très beau terrain vue mer, proche de la cale du Mounier où était organisée l'arrivée des Îlois. Izen'arts, avec la mobilisation d'Alizée Burban et Maël Le Bot, a encadré les inscriptions des Îlois et organisé le transport, mutualisé les bateaux. Un joli moment de partage entre voisins. Pour la prochaine session, retour sur l'île, en juin 2026.



Activités qui vous attendent à la rentrée 2025

- 2 cours yoga adulte, les samedis (hors vacances) : 9h30 - 11h puis 11h15 - 12h45
- 1 cours de guitare adulte
- 2 ateliers relaxation sonore et joyeuse motricité (max 10 ans)
- 1 nouvelle session d'initiation au massage

Activités que nous espérons à venir

- Stage de yoga / méditation
- Initiation aux massages

Bel été à toutes et tous et prenez soin de vous.

Contact

Izen'arts
06 82 66 55 58 (Marine)
izenarts56@gmail.com

Association Korollerien Izenah

C'est avec beaucoup de plaisir que nous nous retrouvons le jeudi à 17h45 à la salle polyvalente pour passer un moment convivial autour de danses de notre folklore breton. Nous proposons à celles et ceux qui le souhaitent de venir partager ces moments de détente avec nous et appréhender pourquoi pas quelques pas de danse !

Dans le cadre de la Semaine du Golfe le vendredi 30 mai, nous

avons effectué sur le port une représentation en costume îlois et notre participation est également prévue à la Fête de la Mer à la pointe du Trec'h le dimanche 3 août prochain.

À bientôt !

Bel été à tous.

Contact

Yanne Riguidel, présidente
06 88 77 52 93



Kin-ball

**Une année exceptionnelle !
Les Requins sont champions de France
de kin-ball 2024-2025 - U18**



Première année en U18 et nos jeunes ont survolé le championnat de France dans leur catégorie.



De gauche à droite : Prune Mergault, Mia Guiragossian, Izia Le Mené, Shannon Mérini, Philéas Brunet, Tobias Talhouarne et Lupin Brunet (entraîneur).

Certains d'entre eux devraient participer comme les années passées à une semaine de stage de Kin-Ball, encadrée d'un point de vue sportif par le staff de l'équipe de France : super chance !

Les plus de 15 ans, Mia, Philéas et Tobias ont également la possibilité de participer aux entraînements de l'équipe de France féminine ou masculine (adulte), depuis le printemps.

Un grand merci aux parents investis et qui accompagnent leurs enfants lors des déplacements.

Un grand merci à Xavier Bellégo et Lupin Brunet pour leur investissement : ils ont entraîné et coaché les jeunes toute l'année, en plus de leurs activités professionnelle ou scolaire.

Nos jeunes ont de la chance de les avoir à leurs côtés.

Si la toute jeune génération désire commencer le Kin-Ball, à partir de 8 ans, il est possible d'envisager une équipe de U12. N'hésitez pas à nous contacter. Nous pourrions organiser une initiation sur l'été.

Bel été à tous et rendez-vous en septembre.

« IZENAH ! »

Le bureau Kin-ball Club Îlois (KCI)

Contact

Armand Plessis, manager KCI
06 07 84 99 52

Mia, une jeune Îloise passionnée de Kin-Ball

Mia Guiragossian a 16 ans et vit sur l'Île-aux-Moines depuis l'âge de 2 ans. En classe de 1^{re} scientifique au lycée Saint-Paul à Vannes, elle consacre une grande partie de son temps libre à sa passion : le Kin-Ball. Un sport qu'elle pratique depuis maintenant 10 ans.

Elle évolue aujourd'hui en équipe nationale junior et en équipe adulte féminine. Elle se déplace régulièrement les week-ends pour participer à des tournois.

Très investie, Mia a suivi une formation d'arbitrage, elle a obtenu en 2024 son niveau 2, une belle reconnaissance de son engagement.

Elle s'entraîne deux fois par semaine avec ses coéquipiers Prune, Tobias et Philéas :



un soir à Vannes, et le samedi matin sur l'Île-aux-Moines. Leur équipe est encadrée par Lupin et Xavier, deux Îlois, eux aussi passionnés de Kin-Ball. L'équipe junior de l'Île-aux-Moines est devenue championne de France au mois d'avril! Bravo.

Très soudés, ces jeunes se connaissent depuis la maternelle. Habiter sur l'île n'est pas une contrainte, il suffit juste de s'organiser, le bus 23 est une bénédiction! Ensemble, ils partiront en stage de Kin-Ball début juillet.

Un bel exemple de jeunesse engagée, motivée, et attachée à son île.

Mireille Dathanat

Gymnastique féminine

L'association de gymnastique féminine a accueilli avec joie Philippe et Richard en septembre.

Nous avons eu notre assemblée générale le 17 janvier. Nous remercions Mireille Dathanat qui a tenu la mission de vice-présidente pendant des années et encourageons vivement notre nouvelle vice-présidente Martine Tattevin dans ce nouveau rôle.



Nous avons décidé de lancer un projet pour octobre en lien avec les autres associations îloises pour fêter « OCTOBRE ROSE » sur l'île le samedi 4 octobre.

Nous sommes toujours ravis de nous retrouver autour d'Anne-Cécile. N'hésitez pas à venir nous rejoindre pour une, deux ou 3 séances :

- Le lundi de 14 h 30 à 15 h 30 pour une gymnastique douce
- Le mardi de 10 h à 11 h pour une gymnastique d'entretien et renforcement musculaire
- Le jeudi de 10 h à 11 h pour une gymnastique dynamique et du fitness

Contact

Marie-Anne Lemétais, présidente, 06 80 65 76 76
Martine Tattevin, vice-présidente, 06 35 30 52 85
Laurence Cassin, trésorière, 06 14 53 04 17
Christine Beaufrand, secrétaire, 06 40 25 44 31



Samedi 4 octobre 2025, dans le cadre de la campagne nationale Octobre Rose, mois de sensibilisation au cancer du sein, l'association de gymnastique organise un événement îlois : IZENAH ROSE.

À cette occasion, plusieurs parcours de course et de marche sur les sentiers et les routes de l'île seront proposés. Tous les fonds seront reversés intégralement à l'association vannetaise Faire Face Ensemble. Parce qu'apprendre que l'on a un cancer va bouleverser la vie



du malade et de ses proches, Faire Face Ensemble a pour objectifs d'apporter au malade soutien, écoute et réconfort, et d'aider le malade à rester debout face à la maladie. Pour cela, l'association propose des visites quotidiennes de bénévoles dans les services de chimiothérapie de Vannes, d'Auray et à la clinique Océane (<https://www.fairefaceensemble.org/>).

Ouvert aux îlois de tous âges. (Informations plus précises à venir dans la Petite Gazette).

Escales Musicales

En avant la musique

D'autres rivages où des voix uniques vont rivaliser avec les flots.

Face à une situation internationale très préoccupante, interpréter des partitions bien écrites et représentatives des valeurs les plus humaines peut apporter de la sérénité et de la joie. C'est la demande qu'ont adressée Les Escales Musicales à des musiciens aguerris, avec des nuances et des jeux apaisants et transportants. Ce ne sera pas une saison en enfer, mais une élévation vers des mélodies et des harmonies plus proches du paradis, d'abord le 17 juillet avec le Banquet céleste, puis le 28 juillet avec la voix exceptionnelle de la cantatrice Karine Deshaies, enfin le 18 août avec un trio mené sous le souffle éloquent de Benoît Fromanger, flûtiste et directeur d'orchestre.

L'habituelle programmation – avec répétitions ouvertes à tout public et pré-concerts gratuits pour les plus jeunes, puis concerts à partir de 20 h – sera complétée par deux initiatives nouvelles :



un concert gratuit à l'EHPAD pour les résidents et leur famille, et un rendez-vous pour tous les jeunes musiciens en présence d'un professionnel en vue de mettre en place si possible un ensemble qui pourrait se produire ultérieurement. Les dates restent à fixer.

Nous remercions la mairie, Vannes agglomération et le Département pour leur soutien, le doyenné d'Arradon pour nous permettre de glisser nos concerts entre les célébrations, et la Fédération

de Festivals de Musique Classique de Bretagne pour la reconnaissance qu'elle nous accorde. Et, bien sûr, un grand merci à nos adhérents et à notre public qui donnent tout leur sens à nos activités et qui sont appelés à nous faire des suggestions.

Contact

Hervé Gautier, président
06 08 89 94 95 ou 06 83 27 73 90
www.escalesmusicales.fr

Soirée irlandaise

De la musique, un potage « royal » et beaucoup de plaisir. Samedi 8 mars la salle polyvalente de l'Île-aux-Moines a hissé les voiles direction l'Irlande.

Une soirée initiée par INIZI (<https://www.inizi.org>) soutenue par la mairie, et organisée par une réunion d'associations îloises : le comité des fêtes, la fête de la mer, l'association pour un Sinago îlois et Bourus. Que de bonnes volontés sans lesquelles la soirée n'aurait pas été possible !

C'est le « labo chorale » très récemment créé et dirigé par Lily Cros qui a ouvert la soirée, chorale accompagnée pour l'occasion par Thierry Chazelle. Une très belle surprise pour ceux qui ne la connaissaient pas encore.

Après cette première escale, une pause gourmande a permis de découvrir une étrangeté culinaire : Le « Brotchan Roy », la

soupe des rois en Irlande. Poireaux, flocons d'avoine, beurre... Et une bonne dose de curiosité côté public. Les assiettes ont été finies avec le sourire !

La soirée s'est poursuivie avec le duo breton et virtuose Menguy-Bérengruer, une guitare, une flûte. Des harmonies subtiles, entre morceaux traditionnels irlandais et compositions personnelles, nous avons cheminé des falaises de Moher à la vallée de Glendalough.

Les Îlois étaient là en nombre, rendez-vous d'ores et déjà espéré pour une prochaine édition, un nouveau thème à imaginer et encore pas mal de potages à découvrir.

Édouard Brunet



Passeurs de films

7^{ème} édition du festival Passeurs de Films à l'Île-aux-Moines, 30, 31 juillet, 1^{er}, 2 août 2025

Ne manquez pas cet été le 7^{ème} festival Passeurs de Films ! Cette année, pour la première fois, le festival passera de trois à quatre soirées. Quatre soirées festives dans le parc du château du Gueric, qui commenceront en musiques de films et se poursuivront sous les étoiles à la nuit tombée, par des projections sur écran géant de longs-métrages en avant-première, en présence de cinéastes prestigieux. Dans la journée, rencontres avec les cinéastes invité.e.s.

Nous vous proposerons aussi, durant tout l'été, une exposition de photographies de cinéma, à découvrir dans les ruelles de l'Île-aux-Moines.



Passeurs de Films : un festival pour tous les amoureux du cinéma ! Notre site internet vous tiendra informé.e-s de l'évolution de la programmation.

Contact

Juliette Welfling, présidente
06 07 57 93 17
passeursdefilms@gmail.com
www.passeursdefilms.fr

La compagnie du Caillou

Les acteurs de la compagnie du Caillou vous donnent de leurs nouvelles

Un hiver encore bien triste ! Olivier a rejoint Joël au paradis des acteurs. De là-haut leurs regards bienveillants nous encouragent à vous amuser encore cette année.

Blanche Raine et ses deux acteurs, André Lauer et Yves Taveau, feront une lecture de la pièce *David et Edward* de Lionel Goldstein au festival Théâtre en herbe cet été.

Un spectacle de cabaret avec différents sketches extraits de *Théâtre sans animaux* de Jean-Michel Ribes et joués par tous les acteurs du Caillou vous sera proposé en automne ainsi que la pièce de théâtre de Pierre Notte *La nostalgie des blattes* avec Anne-Marie Jégo et Marie Talhouarne. Deux vieilles, côte à côte, exhibent les effets du temps sur leurs corps sans collagène ni botox ! Une autre époque !

En préparation aussi *Bronches* de Jean-Michel Ribes avec Béatrice Mabit



et André Lauer et une autre pièce du même auteur, *Tragédie*, interprétée par Florence Dehau, Soizick Besse et François Joubioux.

Catherine Jéglot et Béatrice Mabit reprendront *Bataille Navale*, toujours

de Jean-Michel Ribes.

Que de projets pour vous distraire et vous émouvoir cette saison !

Contact

Marina Didier, présidente
06 86 77 54 82
marina.didier@club.fr

Le Festival du Conte de Baden s'invite sur l'Île-aux-Moines

Pour sa 28^{ème} édition, l'équipe propose une semaine contée du 14 au 20 juillet dans différentes communes de l'agglomération de Vannes, dont une soirée sur l'île.

La conteuse Christel Delpyroux viendra conter le 16 juillet à 17h30 son spectacle intitulé *Attention danger !* Contes pour grands froussards et petits courageux, qui fera frémir les grands et rire les petits (de plus de 6 ans toutefois). Christel nous le résume ainsi : « Il y a celui qui aimerait avoir peur, mais qui n'y arrive pas, les grands costauds qui croient ne pas avoir peur, les petits malins qui affrontent le danger en frissonnant... ou pas ! Avec tout ça, les Ogres, Trolls et autres Choses horribles n'ont qu'à bien se tenir... ça va chauffer pour eux ! ».

Que l'on soit un inconditionnel du conte ou un novice, il ne faut pas manquer ce moment qui réveille chez les grands leur âme d'enfant et



émerveille les petits. Les billets seront en vente sur le site internet ou à l'entrée le jour même.

Après les 5000 spectateurs de l'édition 2024, toute l'équipe a travaillé avec enthousiasme pour proposer un programme d'exception et surprenant.

Vous pourrez le découvrir sur le site du festival du conte www.contesbaden.com. Il est également possible de profiter de cette semaine pour apprendre à conter : 3 stages sont proposés pour les conteurs amateurs plus ou moins expérimentés ainsi que pour les enfants. Rendez-vous sur le site pour plus de détails et pour s'inscrire.

L'association du Festival du Conte est une association de bénévoles qui œuvre pour le développement de l'art de la parole. Si vous souhaitez participer, les bonnes volontés sont les bienvenues pour préparer le festival. Que ce soit en utilisant ses muscles pour monter les tentes, son art culinaire pour des gâteaux, pour coudre les décorations ou encore accueillir chez soi un conteur durant le festival, l'expression du soutien peut prendre diverses formes dont celle de prendre son adhésion. L'équipe du festival vous souhaite beaucoup de plaisir cet été.

L'éco-verger de Kerno



Beaucoup d'entre nous sont passés devant ce grand terrain en pente douce au-dessus du Gored. Certains, malgré les fougères et les ronces inextricables couvrant toute la surface, s'y sont aventurés et ont su deviner le passé agricole de ce site. Des anciens, encore aujourd'hui, nous racontent les pommiers et les moutons qui paissaient là, entourés de murets en pierres sèches.

L'idée d'un autre verger au sein de l'association Bourus couvait depuis longtemps. Non pas pour dupliquer celui de Penhap qui a maintenant 25 ans, mais pour reconstituer le tissu fruitier de l'île. En effet, les vergers îlois ont subi des décennies d'arrachage pour laisser place à des arbres persistants sans valeur nourricière ni mellifère, ou à de nouvelles constructions.

Le constat est fait : le patrimoine des variétés fruitières de l'Île-aux-Moines disparaît petit à petit.

En même temps, la commune, dans sa politique de récupération de terrains à des fins non constructibles, rachète cette parcelle de 5 500 m² jusque-là privée. L'association Bourus voit dans cette acquisition, l'opportunité de mettre en œuvre son projet. Il est alors constitué un dossier étoffé avec les idées convergentes de deux autres associations îloises : l'Herbier de Kerscot et les Jardins Partagés du Caillou. Avec leurs connaissances réunies,

*Aujourd'hui,
tout est
à faire !*

le projet prend la forme d'un verger multi-variétés : noisetiers, poiriers, pommiers à couteau, mais aussi agrumes, petits fruits, vignes, sur un couvert végétal fait de plantes mellifères et de légumes perpétuels.

L'idée d'un éco-verger est née : un lieu de production mais aussi un site qui permettrait de développer de multiples échanges autour de la sensibilisation à l'environnement.

Ce projet a su convaincre le conseil municipal d'en confier la réalisation et la gestion à l'association Bourus accompagnée de ses "consœurs" dès 2025.

Aujourd'hui tout est à faire !

Le premier chantier participatif a eu lieu en avril avec de nombreux volontaires motivés pour défricher les limites du terrain, à la découverte des murets et des passages hydrauliques conçus par nos anciens.

Parallèlement, un carottage et une étude de sol ont permis d'envisager les aménagements d'irrigation pour assurer un écosystème propice aux futures plantations.

D'ici la fin de l'année, les arbres de bordures seront élagués puis, petit à petit, les murets de pierre consolidés. L'objectif est de faire un premier labour en automne pour accueillir les fruitiers acquis ou déjà en nourrice sur un autre terrain.

En plus de l'énergie de nos trois associations et de leurs adhérents, nous aurons besoin de l'aide de tous les habitants à l'année, secondaires ou amis de l'île, intéressés par la vie de l'île et par ce projet immense et ardu, mais nécessaire à nos générations futures.

Un proverbe chinois dit :

« Le meilleur moment pour planter un arbre était il y a 20 ans. Le deuxième meilleur moment est maintenant. »

Rejoignez-nous dans cette belle aventure !

Contact

Marine Brunet, présidente

Association AMPP Bourus

<https://www.facebook.com/bourus.ampp/>

verger.penhap@gmail.com

Association de l'Herbier de Kerscot

lherbierdekercot@gmail.com

Association des jardins partagés

jardinsducaillou@hotmail.com



AnimaTerra, la terre n'est pas une poubelle

Comment vivre joyeusement plus sobrement à l'Île-aux-Moines ?

Ne vous est-il jamais arrivé, lors de votre passage à la déchetterie, de vous demander comment il était possible de voir un tel amoncellement d'objets ? Savez-vous ce qu'ils deviennent une fois transférés à terre ? C'est près de 400 tonnes qui sont produites et collectées chaque année sur l'île (383 tonnes en 2023), dont une partie « non-valorisable » est enfouie dans le sol de « centres de stockage » (13 % en 2023) ; c'est-à-dire confiée à la terre pour être digérée sur des centaines d'années !

Des solutions existent et sont expérimentées dans diverses communes du Morbihan, que ce soit grâce à des initiatives associatives ou celles de GMVA. « Trier ses déchets, c'est bien, mais réduire leur production à la source, c'est mieux ! », est d'ailleurs un de leur slogan. Mais que veut dire « réduire à la source » ? Cela peut signifier acheter en seconde main, réparer ce qui peut l'être, partager du matériel entre voisins, donner ce qui ne nous sert plus, transformer un vieil objet en



trésor créatif... Sur l'Île-aux-Moines, cela peut aussi être de passer une annonce sur nos réseaux sociaux ou sur une affiche avant de jeter à la déchetterie, de participer aux brocantes, d'organiser des vide-greniers ou des « gratiféria » (au lieu de vendre, on donne) et, pourquoi pas, de nous mobiliser pour créer une ressourcerie. Tout le monde en parle, mais comment faire pour la mettre en œuvre concrètement ?

C'est à ces propositions constructives, en plus de ses activités de sensibilisation à la nature et à l'écologie, que souhaite également se consacrer l'association AnimaTerra (en partenariat avec d'autres structures et la mairie). Elle prévoit notamment d'organiser une première gratiféria mi-juillet pour lancer une dynamique vertueuse et invite toute personne intéressée par ce projet et celui de la ressourcerie à la contacter.

Contact
www.animaterra.fr
anima-terra56@gmail.com

Le Trech 2050

L'association Le Trech 2050 est dans les starting blocks

L'association Le Trech 2050 (anciennement Le Trech 2020) a préparé un été actif.

Tout d'abord, la date de l'AG est fixée au mercredi 6 août à 10h. Les adhérents recevront un mail de confirmation.

Ensuite, le nettoyage de la côte ouest du Trech'h, qui est organisé chaque année, aura lieu cet été le jeudi 7 août 2025 : rendez-vous à 9h45 place du Marché pour un départ à 10h en bas de la Grimpette. Un apéritif convivial attendra les participants à la fin du parcours.

Enfin, l'association Le Trech 2050 a planifié le ramassage des encombrants pour la première quinzaine d'août et proposera bientôt une date précise. Faites-vous connaître si vous souhaitez bénéficier de ce service ou apporter votre aide !

La mise en valeur et la protection du site de la pointe du Trech'h ainsi que le bien-être de ses résidents sont au centre des préoccupations de notre association.

Dans ce contexte, nous souhaitons adresser tous nos remerciements au maire et à la commune pour la réfection de la route du Trech'h jusqu'à Tor Sauzen, ce qui améliore la sécurité de tous ceux qui se déplacent à vélo, et rend l'environnement plus agréable grâce à la disparition progressive des câbles aériens.

Le Trech 2050 a besoin de tous les habitants de la pointe du Trech'h pour être plus efficace, davantage à l'écoute de tous, et pour proposer de nouvelles idées utiles à l'environnement ou à la communauté.

Soyez nombreux à rejoindre notre association.

Le bureau du Trech 2050

Contact
letrech2050@gmail.com

Les maisons de capitaine

C'est quoi, une maison de capitaine ? Chacun a une idée de la réponse, et les réponses sont variées. Autant interroger ce que les sources scientifiques en disent (l'inventaire national, les ouvrages de Thierry Sarmant, François de Beaulieu, Jean-Pierre Arcile, Nicolas Millot, etc.), et recueillir la mémoire des habitants de l'île. On parcourt ainsi une histoire longue (fin XVIII^e - début XX^e siècle), on visite presque toute l'île, et on entame un jeu de piste : cette maison devant laquelle on passe, est-elle ou non une « maison de capitaine » ?

Ce n'est pas toujours une « belle » maison à lucarne

Les plus anciennes maisons de capitaine répertoriées, qui ne ressemblent pas au « modèle » qu'on a souvent en tête, sont de taille modeste mais présentent déjà les caractéristiques qui les identifient : maison à simple rez-de-chaussée certes, mais avec un jardin d'agrément devant et une terrasse pavée, un muret et des piliers séparant la terrasse et le jardin, un jardin potager derrière, des marches pour pénétrer dans la maison, deux fenêtres de chaque côté de la porte disposées symétriquement, la date de construction gravée sur le linteau de la porte, une corniche entre la toiture et les façades, une souche de cheminée élégante voire élancée, l'ensemble entouré par un haut mur d'enclos. Ce « type » est par exemple celui de la maison Men Glaz, au Bindo, déjà présente sur le cadastre de 1809 mais transformée en 1810 - date portée sur le portail du jardin. Ce « type » modeste se rencontre encore par exemple dans une maison de Penhap datée de 1860 - date sur le linteau d'une porte d'un bâtiment annexe, mais cette fois rez-de-chaussée avec combles à lucarne. Des maisons sont ainsi construites ou transformées sur ce type « modeste » pendant 50 années.

Une « belle » maison avec une, ou deux, ou sans lucarne

Durant la même période apparaît également une maison plus grande à rez-de-chaussée + un étage + combles avec ou sans



lucarne. Les plus anciennes identifiées sont venelle André Dalido et datent de la fin du XVIII^e siècle (1768). Ce type est présent avec une lucarne en pierre au fronton néo-classique au Bindo (Ty Rossignol, 1817), avec deux lucarnes rue du Petit Pont (1820), rue des Corsaires (1829), mais aussi sans lucarne chemin de Kergantelec (1841) par exemple.

Ces « belles » maisons de capitaine s'inspirent des premières « grandes » maisons de l'île comme Kergantelec. Son portail porte la date de 1633, mais le pré-inventaire (consultable à la médiathèque) situe sa façade à deux lucarnes vers la fin du XVIII^e siècle. Ce n'est pas étonnant, le propre des maisons est d'être construites, agrandies, transformées, et la façade des belles demeures est à l'image de celle du bâtiment le plus ancien de l'école des sœurs, construction à trois travées (trois fenêtres à chaque niveau), mais avec deux lucarnes dans les combles. Ce bâtiment d'école n'est pas encore « axé », c'est-à-dire que les fenêtres et les lucarnes ne sont pas exactement alignées verticalement. Plus on s'avance dans le XIX^e siècle et plus le souci d'une parfaite symétrie va signer le bon goût, mais aussi le rang social du propriétaire, comme le fait de souligner par un décor de crépi les pierres de la chaîne d'angle et de travailler l'encadrement des fenêtres.

Les capitaines sont nombreux, capitaines au long cours, mais aussi capitaines au grand et au petit cabotage, et leurs revenus ne sont pas identiques. Mais que la maison de capitaine soit grande (trois travées) ou plus modeste (deux travées), toutes se signaleront par leur façade « axée » au XIX^e siècle, leur chaîne d'angle à décor symétrique souligné, par exemple rue de l'Église (1850), rue du Dolmen (1850), rue du Toulpry, place du Ru Vraz, et dans les maisons de capitaine transformées en hôtel à la fin du XIX^e siècle, comme l'hôtel Calbourdin, l'hôtel Petit, l'hôtel Vinet.

Les dernières maisons de capitaine construites au XX^e siècle s'éloignent du type qui s'est répandu sur toute l'île au siècle

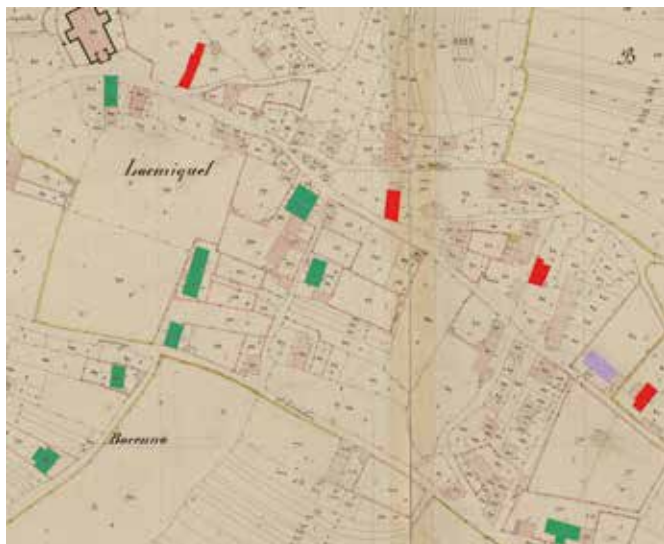




précédent : maisons à toit plat de type colonial (rue du Dolmen, Ker Anna, 1936, ou au bout de la plage de Port-Miquel), ou de type balnéaire avec façade tournée désormais vers la rue, décor de boiserie ou de briques et effet de toiture en pointe. Mais certains traits demeurent : le mur d'enclos, le soin apporté aux façades (ouvertures axées, corniche travaillée, encadrement de fenêtres).

Un, deux, trois « quartiers des capitaines »

Les premières maisons de capitaine sont construites principalement dans le « quartier des capitaines », la partie du bourg tournée vers le flanc est de l'île qui va du centre (Ker David, Kergantelec) au carrefour du Poulfanc. Avec la fin des troubles politiques après 1815, la reprise du commerce maritime et donc de nouveaux revenus, de nouvelles maisons de capitaine apparaissent là où les terrains sont libres entre la rue de l'Église et la rue de la Mairie, jusqu'à l'église d'un côté, jusqu'à la Grimpette de l'autre, délimitant un deuxième quartier de capitaines (à l'est de la rue de l'Église, en rouge, les fermes, en violet, le presbytère, en vert, les maisons de capitaine).



Le modèle « maison de capitaine », de dimensions plus modestes, se répand à l'identique sur toute l'île. Même si à Kerscot et Kergonan elles ont deux travées au lieu de trois, elles répondent bien au même schéma : mur d'enclos, jardin d'agrément et jardin potager, terrasse, muret et piliers séparant l'espace habitat de l'espace jardin, façade axée, corniche, cheminée élancée. Et ce modèle se retrouve à Kerno comme à Brouël.

Une « vraie » maison de capitaine ?

Comment être certain d'être en présence d'une « vraie » maison de capitaine ? L'examen de tous les indices compte, mais que penser quand tel ou tel manque ? Par exemple, une maison a bien un jardin devant, mais pas de jardin derrière. C'est pourtant bien une maison de capitaine, construite le long d'une voie de circulation déjà existante comme l'indique le cadastre napoléonien ; le propriétaire n'a donc pas le choix, les contraintes du terrain forcent à déplacer le jardin potager sur le côté et non derrière la maison. Une autre maison



copie la maison de capitaine dont elle est mitoyenne, mais sa corniche et ses lucarnes en pierre sont modernes. Telle autre maison, considérée comme une « vraie » maison de capitaine, présente trois lucarnes, c'est peut-être une de trop ... Telle autre maison présente toutes les caractéristiques attendues de la maison de capitaine ; c'est pourtant la maison plus modeste qui lui est accolée à laquelle le cadastre de 1851 attribue le haut mur d'enclos, le puits, le grand et beau jardin. Et la propriétaire de cette maison plus modeste d'allure confirme que son grand-père était bien capitaine. La mémoire familiale, les recherches généalogiques, les actes de vente quand on en a conservé la trace, sont là pour compléter les observations de construction et d'implantation. Quelquefois même, c'est la mémoire familiale qui permet de faire découvrir encore une maison de capitaine : ainsi la maison qui paraissait moderne à l'observation rue du Toulprie se révèle, à l'occasion du décès de Jeannette Cario, être la maison de son grand-père, qui était capitaine. Il y a donc encore bien des maisons de capitaine à identifier...

Anne Armand Robinet

Les gourmandises îloises

Colombo de porc de la Semaine du Golfe

Cette année encore, à l'occasion de la Semaine du Golfe, quatre associations de l'Île ont uni leurs forces pour animer le port : l'association de la Fête de la Mer, le Comité des Fêtes et des Régates, l'ACCA, ainsi que l'association des Parents d'élèves de l'école Saint-Joseph et la Maison des Assistantes Maternelles. Grâce à leur mobilisation, les festivités ont connu un franc succès ! Nous vous partageons ici la recette du chef Ludo Le Mauff, servie le jeudi soir sur le port – un véritable délice qui a ravi les gourmand-es !

Anne-Luce et Ludo Le Mauff

La marinade : dans un saladier, déposer de gros morceaux de porc. Ajouter le jus de citron vert, 2 gousses d'ail hachées, un filet d'huile et une c. à café d'épices colombo. Mélanger et laisser mariner 30 minutes.

Les préparatifs : pendant ce temps, couper les légumes en gros cubes. Émincer les oignons, les échalotes et le piment antillais.

La cuisson : dans une cocotte, faire chauffer un peu d'huile. Y faire revenir les graines de cumin quelques instants. Ajouter ensuite la viande et la faire dorer



Un immense merci aux bénévoles pour leurs délicieux repas pendant la Semaine du Golfe et pour leur engagement qui fait vivre notre île tout au long de l'année.

1h30 de cuisson

Ingrédients pour 6 personnes :

- 1,5 kg d'épaule de porc
- 3 courgettes
- 1 aubergine
- 4 oignons nouveaux
- 3 échalotes
- 1 citron vert
- 1 feuille de laurier
- 1 c. à café de graines de cumin
- 1 morceau de piment antillais
- 3 c. à soupe d'épices colombo
- 1 cube de bouillon de volaille
- 3 c. à soupe d'huile de colza ou de tournesol

sur toutes ses faces. Ajouter les légumes, les oignons, les échalotes, et faire revenir le tout à feu doux pendant 5 minutes. Saupoudrer d'épices colombo, incorporer le piment, puis verser 75 cl de bouillon de volaille. Ajouter la feuille de laurier, saler, poivrer et porter à ébullition. Couvrir et laisser mijoter à feu doux pendant 1h30.

Note du chef : Si vous préférez les légumes croquants, ajoutez-les en milieu de cuisson. Pour peaufiner la sauce, écraser des pommes de terre dans le bouillon en fin de cuisson.

Salade vietnamienne de Maël

La vinaigrette : dans un bol, mélanger la cassonade avec l'ail et le gingembre râpés. Ajouter le vinaigre de riz, puis le nuoc-mâm. Incorporer l'huile de tournesol, puis terminer par le jus de citron vert. (Ajouter une pincée de piment si vous aimez un peu de piquant.)

La salade : dans un grand saladier, mélanger le chou émincé, les carottes râpées, les vermicelles cuits, la coriandre et la menthe ciselées. Verser la vinaigrette sur les légumes. Mélanger bien. Couvrir et laisser reposer au réfrigérateur pendant au moins 1 heure pour que les saveurs s'imprègnent.

Astuce : pour une version plus colorée, remplacer le chou blanc par du chou



rouge émincé. L'association avec les carottes et quelques tomates cerise coupées en deux apporte une belle fraîcheur visuelle et gustative.

Ingrédients pour 4 personnes :

Pour la salade :

- ½ chou blanc (ou rouge)
- 6 carottes
- 50 g de vermicelles de riz
- 4 à 5 brins de coriandre fraîche
- 10 feuilles de menthe

Pour la vinaigrette :

- 3 c. à soupe de cassonade
- 4 c. à soupe de vinaigre de riz
- 4 c. à soupe de nuoc-mâm
- 8 c. à soupe d'huile de tournesol
- Le jus d'un citron vert
- 1 gousse d'ail
- 2 à 3 cm de gingembre frais
- 1 pincée de piment (facultatif)

Le Lexicomaines

Ce que j'aime dans l'écriture du Lexicomaines, c'est que j'en ressors toujours pleine d'histoires de l'île, de femmes de marins ou de marins eux-mêmes.

Bernard me raconte que lorsqu'il naviguait, le pacha (le capitaine) offrait, en dessous d'une certaine température, un **bougaron** (verre de rhum) aux membres de l'équipage. Je vous rassure, il ne naviguait pas dans les glaces...

Maguite, elle, me parle du **bit** (café), qui était parfois de la **bidrouille** (mauvais café), surtout quand les ancien-nés faisaient des trous dans le filtre en aluminium ou maltrahaient la cafetière pour que le café coule plus vite...

Il y avait aussi de vieilles et vieux **coche** (radines, radins) qui venaient prendre le café sans jamais prendre de paquet. Mais un coup de **bit**, même si c'est de la **bidrouille**, ça fait toujours du bien. Surtout quand on arrive chez un-e ami-e qui nous dit **chouque là** (assieds-toi là) - ça donne du **beudgon** (de la force) pour la journée et on repart **bourbit** (en forme) !



À cette époque, pas de pellets dans la cheminée, ni de bois livré à domicile : les enfants allaient **toilper** du **dil** (aiguilles de pin) ou du **quenard** (du bois) pour faire du feu.

Utiliser ce vocabulaire, c'est transmettre des petits bouts de notre histoire, et c'est si important de les préserver. Je vous laisse, c'est le **chtôle** (le bazar) ici, nous allons faire un bon **scar** (grand ménage) ! Les **memiars** (enfants) ont **dichtrugé** (mis sens dessus dessous) la maison...

Maguite, Bernard et Alizée

De l'abandon progressif de la langue bretonne tout au long du xx^e siècle restent des mots îlois seulement usités et maîtrisés par une minorité d'entre nous... pour freiner cette érosion nous avons baptisé nos véhicules électriques le **désomin** et le **carricolo**. Le **désomin** est un dégourdi, un débrouillard, il nous a semblé que les services rendus par le « pick up » de la communauté en sont une illustration. Le **carricolo** était la dénomination de l'aide apportée aux personnes âgées : le déambulateur, la chaise roulante... notre véhicule dédié au transport de nos aînés rend ce service.

Demain nous aurons le « Kanvor mobile », pour le portage des repas. Faire **kanvor**, c'est être repu, avoir bien mangé. Le « scare mobile » est l'outil de travail permettant d'assurer la propreté des locaux extérieurs, des toilettes publiques. Le **scare** est le grand ménage... Nous avons dû remplacer le camion communal, son successeur devient le **founable**, celui qui permet des charges encombrantes, des offres de rangements avantageux, qui est logeable.

Philippe le Bérigot

Adressage : route du Dolmen, mais Djip au Guip :

C'est l'adresse du chantier du Guip. Rien d'inexact, on est bien route du Dolmen, terme qui se passe d'explications. Là où cela se complique, c'est que vous risquez, si vous venez de débarquer fraîchement sur l'Île-aux-moines, c'est à dire il y a une quarantaine d'années ou un peu moins, de prononcer guip avec un U derrière le G pour faire GUE comme on l'a tous appris à l'école primaire. Eh bien, vous êtes dans l'erreur. Le Guip, tous les vieux (vraiment très vieux) Îlois vous le diront, se prononce depuis toujours jeep, ou plus finement encore



djip' ! Sans contestation possible, parce qu'en pays vannetais, la prononciation obéit à des règles parfois un peu obscures pour le commun des mortels. Alors révisiez votre prononciation et n'allez plus pêcher les coques au Guip mais au Djip' ! L'erreur proviendrait, selon le maire, du chantier du même nom qui, lorsqu'il installa une annexe de son chantier à Brest pour aller y construire la Recouvrance prit l'habitude de prononcer Guip et non Djip', ce que les Brestois se firent un plaisir de propager. Il faut bien désigner un bouc émissaire, non ?

Jean-Luc Poussier

Bienvenue

La Cabane de Nol



Je suis heureuse de vous faire partager ma nouvelle activité sur l'île ! Mon petit commerce se trouve sur la plage du Drehen, vous me trouverez dans les nouvelles cabines n°21-24 de la « grande plage ».

Depuis le mois d'avril et lorsque que la météo est clémente, je suis présente les après-midis pour vous proposer toutes sortes de gourmandises (crêpes, beignets, glaces, granités, etc.), boissons fraîches/chaudes et des jouets de plage.

Dans « La Cabane de Nol », je mets aussi à l'honneur mon artisanat. Je crée des bijoux et de la déco à partir de matériaux recyclés en tout genre (chutes de bois et de tissu, vieux jouets, sets de table, vêtements abîmés, etc.) J'aime tout transformer ! Ma technique de travail porte un nom, je fais de l'Upcycling. C'est une façon de recycler, en améliorant l'objet. Je détourne l'objet de son utilité initiale et le rend beau et original. Venez voir ce que ça donne ! Je me réjouis de vous y accueillir.

Nolwenn Le Texier

Instagram : https://www.instagram.com/la_cabane_de_nol

Facebook : <https://www.facebook.com/creationsdenol/>

Petit Casino

L'exploitation du magasin a été reprise par un groupe familial fort de huit commerces de bouche dont le fondateur est natif de Brest.

La municipalité est soucieuse que l'activité économique ne se limite pas aux périodes de forte affluence et a entendu l'engagement d'ouvrir le commerce toute l'année.

À l'extérieur, une terrasse viendra compléter l'offre du commerce, avec un stand de fruits et légumes.

Ouvert tous les jours

De 7 h 30 à 20 h en continu, et jusqu'à 21 h en juillet et août.



Rendez-vous sur le port !

Un nouvel espace « mode » où fourmillent des pépites très colorées et d'autres plus classiques, aux matières naturelles : lin, coton, viscose.

Des modèles en petite série qui sortent de ce côté « déjà vu partout »... Résultat ?

Une mode rafraîchissante et ultra féminine au look italien !

Cette nouvelle boutique est la petite sœur de celle qu'a ouvert Delphine Le Goc sur le port de Vannes en janvier 2023. Une évidence de s'installer aussi sur l'île, dans ce lieu au cadre idyllique ! Delphine et Bérangère sont heureuses de se relayer pour vous y accueillir durant la saison.

319, rue Benoni Praud

06 47 66 89 29



P'tite Gouelle

L'apéro livré à domicile, toute l'année, par Maël et Alice.

Nous préparons des box (planches à emporter) de charcuteries, fromages ou mixtes, des coffrets composés prêts à offrir ou à déguster. Vous retrouverez une sélection de saucissons, d'épicerie salée avec les incontournables de l'apéro. Sans oublier les boissons, du soft, bières, cidre, vins, et spiritueux.

Pour profiter d'un moment de convivialité et de gourmandise sans bouger de chez vous, il suffit de passer commande sur le site internet de P'tite Gouelle.

Site internet : <https://ptitegouelle-ileauxmoines.fr>.



La Bernique - Snack ambulant



Vous la retrouverez aux abords des plages ou en balade. La Bernique a été créée pour assouvir les petites faims et les grandes soifs. Nous proposons des boissons fraîches, du café, des snacks salés, des snacks sucrés et quelques accessoires à l'effigie de La Bernique d'avril à septembre.

Maël et Alice

Instagram : [labernique_ileauxmoines](#)



L'Île à Vélo a son nouveau repreneur : Anthony Bodiguel !

Depuis toujours, Anthony a eu les mains dans le "cambouis" : que ce soit sur des vélos, des scooters, ou tout objet mécanique, rien ne lui résistait. Alors, lorsque l'hiver dernier, après quelques mois de suspense, son nom a été officiellement annoncé comme celui du repreneur de l'affaire d'Emmanuelle Alibert, la nouvelle a été accueillie avec beaucoup d'enthousiasme.

Retour sur l'île d'un Îlois au grand cœur qui offre un service de location de vélos de qualité pour que chaque visiteuse ou visiteur puisse découvrir l'île en toute sérénité.

Avec ou sans assistance électrique, vélos pour enfants, remorques, paniers, casques, sièges bébé, draisennes ; peu importe vos besoins, tout est pensé pour vous permettre de profiter pleinement de votre séjour sur l'île.

On te souhaite le meilleur pour la suite, Manou, et bonne installation à toi Anthony !

06 37 80 19 70

<https://location-velos-ileauxmoines.fr/>



Kos Bar Ristorante

Anciennement La terrasse de l'île.

Virginie et Fred vous accueillent dans un décor totalement relooké. À midi cuisine italienne, l'après-midi bar gaufres et glaces, le soir tapas et pizzas (également à emporter).

Vacances scolaires : fermé le lundi.

Hors Vacances : ouvert tous les jours à midi sauf lundi et du jeudi au samedi soir.

Virginie Fertton

115, rue Neuve

02 97 41 27 86



L'Onglerie de Camille

Soins de manucure à domicile.

Vous rêvez de mains sublimes sans vous déplacer ? L'Onglerie de Camille est là pour vous ! Camille propose des soins de manucure haut de gamme chez vous, à l'Île-aux-Moines et aux alentours...

Camille vous propose des soins adaptés à vos envies :

Manucure classique : limage, soin des cuticules et hydratation ;

Vernis semi-permanent : tenue jusqu'à 3 semaines, finition brillante ou mate ;

Construction au gel (chablons) : extensions sur-mesure pour des ongles solides ;

Dépose et entretien : gardez des ongles impeccables.

Un service à domicile flexible : Camille intervient chez vous du lundi au samedi de 9h à 18h.

Camille Le Hazif

06 84 40 84 47



Merci pour ces quinze belles années

« Nous ne parlerons pas Stéphane et moi de cassure, de regrets ou de tristesse, bien que notre cœur soit bien serré, car 15 ans de partage avec vous ne peuvent que nous bouleverser ».

Morgane

L'actualité nationale nous a longuement entretenu des tribulations du groupe Casino qui a conduit à des fermetures, des reventes de magasins sur tout le territoire. Celui de l'Île-aux-Moines n'a pas été épargné et Morgane et Stéphane ont vu la reprise de leur épicerie bien plus tôt qu'ils ne le craignaient. L'émoi du changement illustre l'insertion de la famille Guiragossian dans la vie îloise. Nous souhaitons qu'ils puissent maintenir leur choix de vie de demeurer ici.

Philippe Le Bérigot

Le 22 avril dernier, le « petit casino de Morgane et Stéphane » a fermé ses portes et, avec lui, une certaine idée du commerce de proximité d'un petit village. Quinze années de loyaux services rendus avec compétence, bienveillance, entrain et bonne humeur. Quinze années où Noa, attablé au comptoir



de la caisse, faisait ses devoirs ou figeait son futur roman. Quinze années pendant lesquelles Mia n'aura eu de cesse de rire aux blagues de son père. Quinze années où la gentillesse de Stéphane et la fougue généreuse de Morgane nous enveloppaient avec tendresse. De ses passions heureuses, la famille a enchanté la petite épicerie du bourg, réjoui les habitants et entretenu la chaleur de l'île. Les conseils judicieux de commerçants avisés, les solidarités, les convivialités, les rires et les discussions sans fin dans la boutique auront

marqué d'une empreinte indélébile et délicieuse Îlois, amis, touristes de passage et clients fidèles. Bref, le sel de la vie distillé entre 9h et 19h.

« On dirait l'Île-aux-Moines », aurait pu chanter Nino Ferrer... Cela aura duré quinze ans, presque « un million d'années »... Pas tout à fait... Pas assez... Ce chapitre de l'histoire de la petite épicerie de la place a donc pris fin. Déjà la nostalgie enlace les habitués, mais toujours le rire communicatif et l'enthousiasme de Morgane et Stéphane perdureront dans leur cœur. Souhaitons-leur, évidemment, le meilleur pour l'avenir.

Thomas et Sophie

Quel nom pour ma rue ?

Nous poursuivons nos explications sur quelques-uns des nouveaux noms de rues adoptés lors de la mise en place de la toponymie :

Rue du Goureutch – Le terme breton goureutch signifie le dernier né de la famille, le benjamin. C'est un terme affectueux. La rue du Goureutch a été choisie parce qu'elle traversait le dernier lotissement réalisé au moment de son baptême. C'est le petit « Goureutch ».

Chemin du Gored – Le Gored (écriture bretonne) souvent prononcé « goret » n'est pas du tout le petit cochon rose symbolisé sur une affiche de régate organisée par des vacanciers à partir de l'anse du Gored il y a quelques années (!), rien à voir. C'est un terme qui signifie pêcherie. Dans l'anse du Gored, il y avait une pêcherie, technique de pêche qui consistait à

tendre à marée haute un filet entre les deux pointes rocheuses de l'anse pour retenir les poissons lorsque la mer se retirait.

Chemin de Castel er Guivr – À Brouël, le mal nommé bois de la Chèvre est couramment traduit ainsi puisqu'en breton, ar gavr, c'est la chèvre. Mais il y a une autre explication beaucoup plus ancienne qui permet de remettre les chèvres au piquet : Eur guivr est un vieux mot gaulois qui signifie le guet. Et, comme castel ne peut tout de même pas être traduit par bois, il est plausible de penser qu'il s'agit non pas du château mais plutôt du domaine ou mieux encore du lieu où l'on pouvait faire le guet sur la mer et donc sur la circulation maritime dans le Golfe. Bref Castel er Guivr serait ainsi « le lieu du guet »

Jean-Luc Poussier grâce aux explications de Philippe Le Bérigot, maire et néanmoins mémoire vivante de l'île



Rue du Goureutch.



Georges ARBUZ, enfant réfugié, juif, a été protégé à l'Île-aux-Moines pendant la guerre

84 ans après, il revient apporter un témoignage bouleversant

Les Îlois ne s'y sont pas trompés, qui sont venus en nombre – ils étaient une bonne centaine – assister à la conférence qu'a donnée Georges Arbuz, mercredi 23 avril dernier. Il faut dire que cet éminent anthropologue qui vit et travaille à Paris, spécialisé sur toutes les questions liées au grand âge (*) n'est pas un inconnu sur l'Île-aux-Moines.

Aujourd'hui âgé de 87 ans, il a découvert l'île lorsqu'il avait 3 ans ! Il est le dernier survivant des cinq enfants juifs qui furent accueillis sur l'île avec leurs parents, pendant la seconde guerre mondiale entre 1940 et 1945.

Le père de Georges Arbuz, officier polonais, juif, est capturé par les Allemands dès le début de l'invasion de la Pologne à l'automne 1939. C'est sa mère – Georges est alors âgé de 2 ans – qui, courageusement, ira à Lodz rencontrer les autorités allemandes qui ignorent sa qualité de juif, et réussira à le faire libérer. Toute la famille prend alors le chemin de l'exil. C'est à Paris que leur destin se jouera. Leur voisin de palier, Charles Dobrowolski, a une maison à l'Île-aux-Moines, et très vite, ils vont prendre la décision d'aller se réfugier sur cette île pour échapper aux rafles nazies.

Avec la complicité du maire de l'île, du curé, des religieuses de l'école privée, de l'instituteur de l'école publique et des voisins, ils vont pouvoir bénéficier de la protection active de la population. Georges reconnaît qu'à l'époque – il avait 3 ans à son arrivée – il n'avait pas conscience de ce qui se jouait. Avec ses cousins, Daniel et Ilona, ils ne savent pas qu'ils sont juifs. « Nos mères ont eu la sagesse de nous le cacher, dit-il. Toute la famille a eu



*Se réfugier sur
cette île
pour échapper
aux rafles nazies*

des cartes de ravitaillement et des papiers d'identité sans qu'on sache vraiment comment cela s'est fait. Quand on a 4 ou 5 ans, on ne comprend pas tout. » Toujours est-il que la population fera bloc autour de cette famille. « Notre salut, rapporte Georges Arbuz, dépendait de la capacité que nous avions de nous fondre parmi la population. Alors, comme à cette époque la vie sociale était organisée autour de la religion, je suis devenu enfant de chœur avec Daniel. »

À la fin de la guerre – entre temps, le père de Georges Arbuz, décédé, sera inhumé à l'Île-aux-Moines –, Baïla, la mère de Georges, repartira à Paris où il poursuivra ses études. Après son baccalauréat et des études de gestion à HEC, il obtiendra un master en ethnologie à l'université de Chicago. Ses

Georges Arbuz a accepté de partager son histoire en la situant dans le contexte global du « drame absolu de notre temps ». Il rappelle l'extermination de 80 millions de personnes, dont 6 millions de juifs, 220 000 tziganes, et pour la Pologne d'1,5 million d'enfants, de 7 millions de soldats... Il explique le projet des lois de Nuremberg, la protection du sang allemand, la ségrégation des juifs, le déplacement de populations pour garantir un espace vital à la race supérieure allemande. La Shoah, rationnellement préparée et mise en œuvre dans les camps d'extermination, poursuit l'Opération Reinhard, la campagne d'extermination de 1939 – 1941 des malades mentaux et des handicapés en Allemagne et en Autriche. Georges Arbuz commente la

carte de six camps d'extermination de la région de Lodz, où est née sa mère.

Après la capitulation, sa mère, qui parlait russe et allemand, a servi d'interprète dans l'interrogatoire des prisonniers. Georges enfant voyait avec fierté la voiture militaire qui venait la chercher, et enchaîne sur l'importance du procès de Nuremberg, qui a duré de novembre 1945 à octobre 1946 ; 5 600 personnes ont été mises en examen. Le caractère exceptionnel de ce procès tient au fait qu'habituellement les guerres se terminent par une amnistie générale, alors qu'on termine cette fois par un procès, pour exposer à la terre entière les crimes et les fautes morales très largement partagés.

Anne Armand-Robinet

recherches l'ont amené à vivre dans le monde entier. Il est père de cinq enfants et grand-père huit fois.

En avril dernier, ce n'était évidemment pas la première fois qu'il revenait sur l'Île-aux-Moines, mais la première fois qu'il venait y faire une conférence. Il était accompagné de son épouse, de deux de ses fils, deux de ses belles-filles et deux de ses petites-filles, ainsi que de la fille de sa cousine Ilona, Rita, qui vit au Royaume-Uni. Il a tenu à témoigner, au-delà de son cas personnel, de ce qu'avait été la Shoah. Le travail de recherche réalisé récemment par une journaliste d'*Ouest France*, Julie Schittly, sur Les enfants cachés de l'île aux moines*, qu'elle a détaillé dans un ouvrage, ont permis de remettre en lumière ce passé. Deux autres enfants juifs ont vécu sur l'île pendant la guerre avec leur famille. La mère et la grand-mère d'Irène Kwass, ainsi que le père de Robert Marx, ont été arrêtés.

Notre maire, Philippe Le Bérigot, a voulu que l'histoire de la famille Arbus, encore très présente dans la mémoire des familles de l'île, bénéficie d'une reconnaissance officielle.



Judi 24 avril, Georges Arbus a été invité à dévoiler la plaque de l'allée des Justes, proche de la maison où fut accueillie sa famille, afin d'honorer la mémoire d'Honorine et Vincent Le Gatte, Charles Dobrowolski et Fernande Le Mitouard, Jean Créquer, l'ancien maire, Pierre Le Dréan, ancien curé de l'Île-aux-Moines, les religieuses de l'école des filles du Saint-Esprit, Jean et Huguette Dalido, et Étienne Paboul. En 2002, ils ont été reconnus officiellement Gardiens de la vie par l'association française pour l'hommage aux Justes parmi les nations.

Jean-Luc Poussier

**L'Avancée en âge au XXI^e siècle*, approche anthropologique de Georges Arbus paru aux éditions L'Harmattan en 2015.

**Les enfants cachés de l'île aux moines - Un secret enfoui sous l'occupation*. Sept 2024, 180 pages. Presses de la Cité. Julie Schittly.

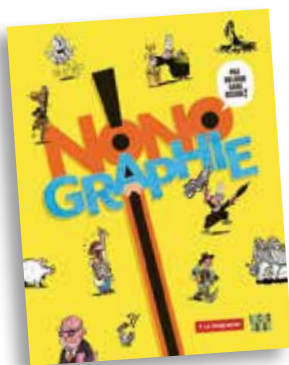
Les deux ouvrages sont en vente à L'Escale, chez

Patrick Beven, rue de la Mairie.

*Georges Arbus, diplômé d'anthropologie sociale de l'Université de Chicago, est enseignant à l'UFR Sciences humaines cliniques de l'Université Paris VII, et à l'UFR Santé, médecine et biologie humaine de l'Université Paris XIII Bobigny. Il est membre de la Société française de gériatrie et de gérontologie, et intervient dans de nombreuses formations continues. Il est l'auteur du *Grand âge : chance ou fatalité ?* paru aux Éditions Seli Arslan en 2003.

Lectures insulaires

Nonographie - Pas un jour sans dessin !



*Nonographie
Pas un jour sans dessin !
De Nono + collectif
d'autrices et d'auteurs
Publié le 13 juin 2025
par les Édition Locus Solus*

Résumé de l'ouvrage

La Bretagne de Nono en 450 dessins de presse ! Depuis cinq décennies, Nono croque avec humour l'actualité, l'écologie, la société, la politique, la culture bretonne. De ses premiers strips aux sujets quotidiens du journal *Le Télégramme*, retrouvez dans cet ouvrage un concentré de l'histoire de la région en images, rythmé par une pléiade d'évocations savoureuses de son métier et de l'impact toujours vif de ses caricatures.



Fiche auteur

Joël Auvin, dit « Nono », est né en 1949 (!!!... l'âge est là...) à Inzinzac-Lochrist. Lycéen à Lorient, puis étudiant à Rennes, non pas en dessin mais en philosophie. Professeur de philo de 1973 à 1988 au lycée de Carhaix, puis à Vannes, d'abord au lycée Lesage, puis au lycée Charles de Gaulle. En retraite de l'enseignement depuis 2009, mais pas en retraite du dessin. Dessinateur à *Ouest-France* de 1973 à 1997, puis au *Télégramme* où il dessine toujours. Il a aussi collaboré à d'autres journaux, comme le *Peuple breton Magazine*, *Oxygène*, *Le Canard de Nantes à Brest...* Dessinateur de presse, mais aussi illustrateur d'une cinquantaine de livres, tels que: *Ils sont fous ces Bretons*, *Les bretonnismes*, *Drôles de marées*, *Le Maroc de Nono - Carnet de voyage...*

Où le trouver ?

Dans toutes les bonnes librairies.

Des nouvelles de notre école

Dans le cadre du concours « Couleurs de Bretagne », Lionel Prin, artiste peintre, a proposé aux enfants une séance de peinture. Le vendredi 25 avril, les élèves de la grande section au CM2 se sont donc rendus en vélo au chantier du Guip. Sur place, ils ont choisi un espace, un paysage ou un élément à représenter. Les enfants ont commencé leur croquis au crayon : bateau sur cale, anse à marée basse, ancienne coque de bateau, chantier naval.



Le vendredi suivant, cette fois-ci en classe, les élèves ont mis en peinture leurs dessins. Lionel est donc venu ce jour-là avec ses pots et ses tubes de peinture pour apporter des touches de couleurs. Il a pu également donner aux enfants des conseils, toujours avec bienveillance.

Il a ensuite créé une composition en choisissant un élément de chaque dessin d'enfant. Cette œuvre collective, hors concours, a ensuite été exposée à la mairie. Cette proposition permet à chaque enfant d'exprimer ses talents artistiques. Ils pouvaient ensuite participer librement et individuellement au concours qui a eu lieu le samedi 3 mai.

Le vendredi 9 mai, les enfants de l'école Saint-Joseph ont bénéficié d'une animation autour des arbres. L'association des Petits Débrouillards est venue à la rencontre des enfants, et nous nous sommes rendus, dans la matinée, dans le bois attendant au château du Guéric.

Pour les maternelles, l'objectif était de découvrir les différentes parties de l'arbre. Ils ont pu collecter des éléments dans la nature pour les identifier : feuilles, écorces, branches, racines, fruits... Les animateurs leur ont proposé de toucher différentes sortes d'écorces les yeux bandés.

Les primaires ont pris le relais en commençant par le dessin d'un arbre. Ils ont observé la coupe d'un tronc afin de déterminer son âge. Ils ont, à l'aide de branches, fabriqué



un dendromètre, outil permettant de mesurer le diamètre des arbres.

De retour à l'école, les animateurs des Petits Débrouillards ont organisé pour les plus grands diverses activités : fabrication de samares (fruits du tilleul) en papier, expérience liée au camouflage des animaux, test de la capillarité des plantes, jeu pour comprendre le rôle des haies bocagères...

Nous remercions la mairie qui a entièrement financé cette journée riche en découvertes ainsi que Julien Leperlier,



garde littoral, qui met en œuvre cette animation depuis plusieurs années.

Dans le cadre des apprentissages en sciences, trois carrés potagers ont été installés aux abords de l'école. Ce sont les élèves de primaire qui les ont montés, puis nous avons demandé un petit coup de main pour les remplir de terre végétale. Une fois prêts, nous avons pu commencer les plantations. Un des carrés a été réservé pour des graines de fleurs variées. Cosmos, zinnias, lavatères, centaurées devraient s'épanouir bientôt et accueillir les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Dans les deux autres carrés, les élèves de maternelle ont d'ores et déjà planté des soucis, des fraisiers, des glaïeuls, des reines-marguerites et même un plan d'artichaut. Nous nous armons désormais de patience pour voir les plants se développer et les fleurs apparaître. Une belle façon, par l'expérimentation, de découvrir les besoins de la plante et d'observer le monde du vivant.

Isabelle, institutrice des maternelles

Présence de dauphins sur nos côtes

Vivants ou morts, les observations de dauphins se sont multipliées ces dernières années. Ainsi, les échouages de cadavres ont connu une forte hausse. Jusque-là, il s'agissait d'un phénomène plutôt erratique (seuls trois échouages avaient été référencés entre 2004 et 2020). En 2023, deux échouages ont eu lieu sur la côte ouest de l'île puis à nouveau deux en 2024, sur la même façade.

Il s'agissait de dauphins communs pour les individus identifiables (l'état de décomposition de certains ne permettant pas de déterminer l'espèce). Cette année, un premier échouage a eu lieu en janvier sur un secteur inhabituel, la côte sud de Brouël. Il est survenu quelques jours après que plusieurs individus furent observés sur la plage du Drehen et dans l'anse du Guéric. Peut-être notre spécimen était-il alors dans le lot. Sans blessure apparente, son parfait état de conservation laisse à penser que la mort était récente, ce qui tranche avec les précédents échouages où la décomposition du corps était déjà à l'œuvre. Au vu de ces éléments, on peut ainsi émettre l'hypothèse que ce dernier sujet serait mort dans le Golfe, à la différence de ces prédécesseurs, morts au large et « aspirés » par le courant de Port-Navalo. D'autant plus que le secteur où il a été trouvé est à l'abri des courants entrants, en dehors des zones



habituelles d'échouages dans le Golfe. Lors de toute découverte, un certain nombre de données (lieu, taille, photographies...) sont transmises au réseau « Pélagis », basé à La Rochelle et regroupant des unités du CNRS et de l'université de cette ville. Il collecte toutes les informations relatives à l'observation de mammifères marins et réalise, quand c'est possible, des autopsies sur les cadavres pour tenter de déterminer la cause de la mort de l'animal (mortalité naturelle, prédation, capture par les engins de pêche, pollution...). Toutes ces données permettent de dresser un état des populations (on apprend ainsi que l'augmentation des échouages sur nos côtes s'observe aussi sur toute la façade atlantique) mais servent également d'appui à la mise en place de réglementations.

Les observations de dauphins nageant dans le Golfe semblent elles aussi en augmentation. Si on en croit les témoignages d'anciens pêcheurs, les dauphins étaient communs dans le Golfe dans les années 50-60, puis les observations se sont raréfiées au fil du temps.

S'agit-il d'une augmentation de la population ? D'un changement de comportement ? Face à ces questions, nous laisserons les spécialistes nous répondre dans les années à venir. En attendant, profitons des ondulations de ces mammifères marins dans les eaux du Golfe, spectacle dont on ne saurait se lasser.

Julien Leperlier

Pour plus d'informations sur le réseau Pélagis et consultations des rapports : <https://www.observatoire-pelagis.cnrs.fr/>

La Nuit de la chouette

Que font ces Îlois la nuit, dans un silence absolu, sur la route de la pointe du Trec'h ? Ils écoutent la chouette hulotte, répondant aux appels sonores de David Lédan du PNR du golfe du Morbihan. C'était le 7 mars lors de la Nuit de la chouette. Cette soixantaine de personnes avait auparavant assisté à une présentation – très expressive et imagée – par ce naturaliste des rapaces nocturnes présents aux quatre coins du monde. Sur l'Île aux Moines, plusieurs couples de hulottes ont été recensés par Christine Kristoff pour le PNR. Dans les communes riveraines du Golfe,



des espèces plus diverses co-existent (hulottes, effraies, chevêches, hiboux) à l'écart des agglomérations, des zones

éclairées et du trafic routier.

Pierre Sokoloff

Carnet

Mariages

Johann Malaper et Bianca Sestini, le 24 mai 2025

Décès

Yvon Rozo, décédé le 30 décembre 2024 à Vannes

Roger Gain, décédé le 16 janvier 2025 à Paris

Pascale Playoust, décédée le 26 janvier 2025 à Villevieille

Annie Mouchot, née Samzun, décédée le 27 janvier 2025 à Vannes

Jeanne Cario (dite Jeannette), décédée le 12 février 2025 à Vannes

Stella Nicolas, née Guillot, décédé le 23 février 2025 à l'Île aux Moines

Olivier Champenois, décédé le 9 mars 2025 à l'Île aux Moines

Noëlla Tossen, décédée le 11 mars 2025 à Meudon

Yves Chaumet, décédé le 28 mars 2025 à Nantes

Gérard Le Texier, décédé le 28 mars 2025 à l'Île aux Moines

Terence Daly, décédé le 2 mai 2025 à Vannes

Daniel Bilalian, décédé le 14 mai 2025 à Neuilly-sur-Seine

Michèle Beven, née Simony, décédée le 20 mai 2025 à l'île aux Moines

Marc Bigot, décédé le 22 mai 2025 à Paris

Cécile Helleu Sfintesco, le 31 mai 2025 à Paris

Michèle Béven

Une foule nombreuse s'est rassemblée à l'église paroissiale pour entourer Michèle et ses trois enfants ce samedi 24 mai...

« Tes racines familiales maternelles plongent très profondément dans la vie de l'île. Tu y reviens de manière pérenne à ton mariage avec Georges qui a fait toute sa carrière dans la marine marchande. Tu prends toute ta place dans notre société matriarcale et deviens membre active de nombreuses associations. Celle des retraités de la marine marchande où tu seras, des années durant, la permanente sociale des actifs et des retraités qui ont besoin d'être informés, défendus. Tu exerces cette mission avec zèle, pugnacité, allant remplir les dossiers au domicile. Ton engagement te vaudra le mérite maritime et l'élévation au titre d'officier de ce même ordre pour cet investissement sans faille sur l'île et dans les instances départementales et régionales.

Tout naturellement tu as eu aussi l'occasion de te présenter aux élections municipales où tu as été élue pour deux mandats, l'un avec Louis Garin, le second avec Henri Bastin.

Pour donner vie au tissu associatif tu es membre active du syndicat d'initiative, du comité des fêtes, de Bourus, à couleur de Bretagne... Femme avenante et accueillante tu as dans



Dans ses activités au service des pensionnés de la marine marchande.

ces engagements illustré tes capacités de gestionnaire et tu as souvent exercé les fonctions de trésorière.

Ta figure restera attachée à toutes ces manifestations, ces engagements pour la cause publique... Tu as été une femme forte, résolue qui s'était donnée pour mission de participer au bien être public.

Tu rejoins ceux que nous avons connus et aimés, te voilà partie au long cours... Tu emportes tes souvenirs et nous laisse l'exemple d'une génération qui savait que pour recevoir, il fallait aussi donner. Merci de ton exemple. »

Philippe Le Bérigot

Deux Îlois de naissance partis trop tôt

Annie Samzun épouse Mouchot née sur l'île en 1953

Nous avons tous été frappé par la rapidité avec laquelle Annie a été terrassé par la généralisation d'un cancer foudroyant en janvier dernier. Née à l'île, Annie a déménagé de nombreuses fois pour suivre Pascal son militaire de mari. À la retraite, ils ont décidé de jeter sac à terre dans la maison familiale de la rue de la Forge. Annie a alors entamé une carrière de correspondante de presse du Télégramme. Nous l'avons tous vu au guidon de son vélo, appareil photo en bandoulière parcourant nos routes. Annie se faisait un point d'honneur de couvrir les activités îloises par sa présence active à toutes nos manifestations. Nous nous souviendrons de son intérêt

particulier pour les activités culturelles qu'elle suivait de bout en bout.

Gégé Le Texier, né sur l'île en 1952

La qualification de « longue maladie » a pris tout son sens pour Gégé et sa famille. Depuis quatre ans, ils sont passés par toutes les phases de l'espoir et de l'abattement. Comme il le souhaitait, Gégé s'est éteint à la maison, entouré de ses proches. Nous nous souviendrons de son esprit d'équipe, de son goût des boules, transmis génétiquement et de son appétit pour les plaisirs de la vie.

À leurs familles éprouvées, et à celles de tous ceux qui ont disparu, le comité de rédaction présente ses condoléances.

Festival *Les Insulaires* ! du 26 au 28 septembre

Comme vous le savez, cette 12^{ème} édition sur l'île d'Arz aura une saveur toute particulière. Elle marquera la fin du premier tour des îles : 12 éditions uniques organisées sur 13 îles depuis 2011, quelle aventure !

Pour cette « édition spéciale » nous avons donc choisi une thématique 100 % insulaire, à la fois pour le grand débat du samedi matin et pour le village des îles du Ponant.

Le thème du grand débat portera sur la notion d'insularité, autour d'une question simple : « Qu'est-ce qu'être îlien aujourd'hui ? ». L'idée est de réfléchir et d'échanger sur cette notion si particulière. Comment a-t-elle évolué ces dernières années ? Par définition qu'est-ce qu'un insulaire ? Y'a-t-il plusieurs types d'iliens ? Comment les définir, les distinguer ? Insulaire de sang, néo-insulaire, résident secondaire, insulaire occasionnel... Quelles évolutions démographiques, sociologiques, historiques, politiques peut-on observer ? Pour répondre à toutes ces questions, nous passerons la parole aux iliens, jeunes, moins jeunes, actifs ou retraités, pour obtenir des regards croisés sur la notion d'insularité et recueillir toute sorte de témoignages.

Pour rester focus sur les îles, le thème du village s'intitulera : « D'île en île, de caillou en caillou ». L'idée est de montrer que si les îles du Ponant ont beaucoup de points communs, chaque île est aussi très différente. Alors, racontez-nous votre île. Mettez en avant ses caractéristiques, son histoire, ses perspectives d'évolution. Quels sont ses défis pour l'avenir ? Expliquez-nous ce qu'était avant votre île, ce que vous voulez qu'elle soit demain, dans 30 ou 50 ans. Décrivez-nous ses particulari-



© Glen Bulot

tés, son identité. Faites parler les iliens, les jeunes, les actifs, les anciens, pour qu'ils témoignent de leur attachement à leur île et pour savoir comment ils l'imaginent évoluer dans le temps. Montrez-nous des images d'archives, des films, des maquettes, des objets, des cartes... Bref, parlez-nous de votre caillou !

Dans le même esprit, et pour marquer la fin de cette première boucle, nous aimerions mettre en avant l'amitié inter-îles qui s'est créée au fil des éditions. Nous invitons donc chaque délégation à venir avec un cadeau typique de son île, qu'elle offrira le dimanche sur la grande scène à une autre île, symbole de la connivence du peuple des îles !

On espère que cette thématique de village saura vous inspirer. Le trophée du meilleur stand, remporté par Bréhat l'année dernière (pour la deuxième fois), sera bien évidemment remis en jeu !

Par ailleurs, les préparatifs avancent bien sur l'île d'Arz et l'affiche du festival devrait être dévoilée très prochainement. Nous reviendrons vers vous dès que nous aurons plus d'informations à vous transmettre sur les navettes maritimes, les couchages et le repas de clôture.

Pour finir, une très, très bonne nouvelle : une île a été choisie pour accueillir la 13^{ème} édition des Insulaires en 2026. Son nom sera annoncé, comme le veut la tradition, sur la scène du festival le dimanche midi. Mais les paris sont d'ores et déjà ouverts !!

À bientôt !

Adeline & Jean-Benoît

Pique-nique insulaire : une 2^e édition à l'île d'Arz qui renforce les liens

L'accueil en haut de la cale du Mounien par Léa et Sophie – avec qui nous avons le plaisir de coorganiser l'événement – donnait déjà le ton : tout avait été pensé avec soin par nos ami-es insulaires pour faire de ce dimanche de juin un moment inoubliable.

Du côté des artisan-es, Katia Ehanno, couturière d'ameublement Au Fil du Golfe, avait réalisé coussins et sacs spécialement pour l'occasion. Yann et Clément représentaient la brasserie La Renverse, pendant que l'association Bourus régalaient tout le monde avec son délicieux jus de pomme.

Sur l'île d'Arz, l'artisanat local était lui aussi à l'honneur : glaces et sirops du GAEC de l'île, pâtisseries signées Luc-François Depierre, Pierre de Thy et Aurélie Roche (pour Patissarz), huîtres de Christine et Frédérique Jacob, et bière iledaraise La Bernache. Le tout dans une ambiance musicale soignée, orchestrée par Hugo, également coorganisateur de l'événement. Tout au long de la journée, les échanges ont été riches : on a parlé mobilité, logement, modes de garde, école et plus largement de vie insulaire. Les passeuses et passeurs ont répondu présent pour faciliter les allers-retours entre nos deux



îles, rendant ces retrouvailles encore plus simples et fluides. Notre volonté était claire : un événement simple, convivial, à notre image. Dans nos vies bien remplies, il n'est pas toujours évident de dégager du temps pour ces moments collectifs, et pourtant, en rentrant à 20 h 30, on s'est dit : « *C'est bon de les revoir !* ». Tout ça a du sens, vivement *Les Insulaires* ! en septembre et le prochain pique-nique en 2026 !

Merci à Hugo, Léa, à nous, aux bénévoles et à chaque participant-e : c'était un vrai bonheur. On a déjà hâte de remettre ça, et de profiter encore plus les un-es des autres.

Les pages qui suivent comportent le compte rendu des Conseils municipaux tenus à la mairie de l'Île-aux-Moines par le maire et les membres du Conseil municipal.

Séance du 12 décembre 2024

Présents : Philippe Le Bérigot, Marie-Paule Bellégo, Philippe Morvant, Jacques Bathiat, Olivier Cario, Catherine Le Roux, Maryse Cohen, Ronan Créquer, Mathilde Daniel, Edouard Brunet, Pierre Sokoloff, Christophe Tattevin.

Absents excusés : Alizée Burban a donné pouvoir à Mathilde Daniel, Régis Talhouarne a donné pouvoir à Edouard Brunet.

Secrétaire de séance : Maryse Cohen.

Le conseil municipal approuve le procès-verbal du dernier conseil en date du 21 novembre 2024.

Autorisation des dépenses d'investissement du budget primitif 2024 : budget principal

Afin de permettre le règlement des factures et de ne pas retarder les chantiers en cours et le démarrage de nouveaux projets et acquisitions prévus dans le cadre de la mise en place de la politique menée par la commune de l'Île-aux-Moines, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire ou son représentant à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

INVESTISSEMENT					
DÉPENSES					
Chapitre	Article	Intitulé	Crédits ouverts année N-1 (2024)	Limite autorisée	Crédits à ouvrir année N (2025)
21	2135	Installations générales agencements	50 000,00	12 500,00	12 500,00
	2138	Autres constructions	500 000,00	125 000,00	125 000,00
	2158	Autres installations matériels et outillage	50 000,00	12 500,00	12 500,00
	2182	Matériel de transport	30 000,00	7 500,00	7 500,00
23	231	Immobilisations corporelles en cours	836 000,00	209 000,00	209 000,00
Total			1 466 000,00 €	366 500 €	366 500 €

Les crédits d'investissement ouverts au budget principal 2024 au chapitre 21 articles 2135 2138 2158 et 2182, et au chapitre 23 article 231 étaient de 1 466 000 €, l'anticipation des crédits ouverts ne peut excéder 366 500 €. Le conseil municipal autorise le maire ou son représentant à engager, liquider et mandater, par anticipation, les dépenses d'investissement sur le budget principal dans la limite d'un montant total de 366 500 €, ventilé comme ci-dessus.

Autorisation des dépenses d'investissement du budget primitif 2024 : budget mer, ports communaux, activités maritimes

Afin de permettre le règlement des factures et de ne pas retarder les chantiers en cours et le démarrage de nouveaux projets et acquisitions prévus dans le cadre de la mise en place de la politique menée par la commune de l'Île-aux-Moines, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire ou son représentant à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

INVESTISSEMENT					
DÉPENSES					
Chapitre	Article	Intitulé	Crédits ouverts année N-1 (2024)	Limite autorisée	Crédits à ouvrir année N (2025)
21	2031	mmobilisations corporelles	8 000	2 000	2 000
23	2138	Autres constructions	26 000	6 500	6 500
Total			34 000 €	8 500 €	8 500 €

Les crédits d'investissement ouverts au budget principal 2024 aux chapitres 20 et 21 étaient de 34 000 €, l'anticipation des crédits ouverts ne peut excéder 8 500 €. Le conseil municipal autorise le maire ou son représentant à engager, liquider et mandater, par anticipation, les dépenses d'investissement sur le budget mer ports communaux activités maritimes dans la limite d'un montant total de 8 500 €, ventilé comme ci-dessus.

Budget principal : décision modificative n°3

Le maire indique au conseil municipal qu'une décision modificative au budget principal est nécessaire afin d'attribuer une subvention exceptionnelle au CCAS de l'Île-aux-Moines

SECTION FONCTIONNEMENT				
DÉPENSES				
Chapitre	Article	BP 2024+DM	DM	BP après DM
65	657363		+29 000	29 000
012	6411	589 423,66	-29 000	560 423,66

Le conseil municipal adopte la décision modificative n°3 du budget principal commune telle que présentée ci-dessus.

Le conseil municipal adopte la décision modificative n°3 du budget principal commune telle que présentée ci-dessus.

Attribution d'une subvention exceptionnelle au CCAS de l'Île-aux-Moines

Vu la demande présentée par le CCAS de l'Île-aux-Moines, le maire propose au conseil municipal d'attribuer une subvention supplémentaire exceptionnelle de 29 000 € au CCAS, de l'autoriser à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Le Conseil municipal accepte la proposition du maire.

Cabanon du Port : autorisation de signer les marchés

Le Maire rappelle que la commune a procédé à une consultation pour la réhabilitation du cabanon du port. La procédure a été lancée sous forme de procédure adaptée le 24/07/2024 ; l'avis public d'appel à la concurrence a été publié au journal d'annonces légales Ouest France et mis en ligne sur le site de Mégalis Bretagne.

Les prestations ont été réparties en 13 lots. À l'issue de la consultation, 12 plis concernant 7 lots ont été reçus dans le délai prescrit soit pour le 11 septembre 2024 à 17h, l'ouverture des plis a eu lieu en mairie de l'Île-aux-Moines. 6 lots sont restés infructueux à l'issue de la procédure. Le marché est donc relancé sans publicité ni mise en concurrence préalables.

Les entreprises retenues sont les suivantes :

Lot	Désignation	Sociétés	Montant - HT	Montant - TTC
01	Démolition - Curage - GO - VRD	BATYKER	39 082,52 €	46 899,02 €
02	Enduits et peintures extérieurs	SIGN & BOIS CONSTRUCTION (Pluvigner)	6 715,12 €	8 058,14 €
03	Charpente CLT	SIGN & BOIS CONSTRUCTION (Pluvigner)	28 438,51 €	34 126,21 €

04	Couverture - Étanchéité - Fenêtres de toit	COUVERTURE JULÉ	28 071,93 €	33 686,32 €
05	Isolation thermique par l'extérieur	SIGN & BOIS CONSTRUCTION (Pluvigner)	16 368,90 €	19 642,68 €
06	Menuiserie extérieure aluminium	ALAIN DAVID (Herbignac)	9 738,00 €	11 685,60 €
07	Isolation - Cloisons - Doublages	MENUISERIE BRETONNE (Brest)	22 289,84 €	26 747,81 €
08	Menuiserie intérieure - Agencement	MENUISERIE BRETONNE (Brest)	7 592,20 €	9 110,64 €
09	Serrurerie - Métallerie	ALRE METAL (Plougoumelen)	15 215,00 €	18 258,00 €
10	Électricité - Chauffage - VMC	Marc LÉCULLÉE	8 982,00 €	10 778,40 €
11	Plomberie - Sanitaire	Marc LÉCULLÉE	2 968,00 €	3 561,60 €
12	Revêtement de sol	ÉTABLISSEMENT ANDRIANO (Ambon)	3 252,06 €	3 902,47 €
13	Peinture - Nettoyage	ARMOR PEINTURE (Hennebont)	4 517,39 €	5 420,87 €
TOTAL			193 231,47 €	231 877,76 €

L'attribution a eu lieu en mairie le 12 décembre 2024 à suite à l'analyse des offres faite par MSR Architecture en charge de l'opération.

Le conseil municipal autorise le maire à signer le marché avec les entreprises ayant présenté les offres les mieux disantes, pour un montant global de 193 231,47 € HT (soit 231 877,76 € TTC), et à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Résidence du Vieux Moulin : révision des loyers locatifs communaux

Le maire indique que Morbihan Habitat a sollicité une délibération du conseil municipal sur les loyers à pratiquer pour les locatifs sociaux de la résidence du Vieux Moulin. Les baux sont révisés une fois par an au 1er janvier et l'augmentation se fait dans la limite de l'Indice de Révision des Loyers (IRL). Il autorise une revalorisation des loyers de 3,26 %. Pour information, Morbihan Habitat a délibéré sur une majoration de ses loyers de 3.26%.

Le maire propose au conseil municipal de décider d'augmenter de 3 % les loyers des locatifs de la résidence du Vieux Moulin pour 2025.

Par un vote à main levée, par 13 Voix Pour et 1 voix Contre, le conseil municipal décide d'augmenter de 3 % les loyers des locatifs de la résidence du vieux moulin pour 2025.

Définition des zones dédiées à l'accélération des énergies renouvelables (ZAEr)

Le maire rappelle que les Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAEr) doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, etc...). Elles ne garantissent pas leur autorisation, ceux-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires.

Sur études et propositions du service environnement, énergie, climat de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération en lien avec les services de la commune, des sites ont été recensés pour des projets bois-énergie, géothermie et solaire thermique. Les sites retenus sont indiqués sur les cartographies en annexe.

Le conseil municipal identifie les zones (bâtiments) des cartes annexées à la présente délibération comme potentielles ZAEr au titre de l'accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables, et autorise le maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

La séance est levée à 18h40.

Séance du 30 janvier 2025

Présents : Philippe Le Bérigot, Marie-Paule Bellego, Philippe Morvant, Olivier Cario, Catherine Le Roux, Maryse Cohen, Mathilde Daniel, Edouard Brunet, Pierre Sokoloff, Christophe Tattevin.

Absents excusés : Jacques Bathiat, Alizée Burban a donné pouvoir à Mathilde Daniel, Ronan Créquer a donné pouvoir à Edouard Brunet, Régis Talhouarne a donné pouvoir à Philippe Morvant.

Secrétaire de séance : Maryse Cohen.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 12 décembre 2024.

Logements du Rinville : plan de financement et sollicitation de subventions

Le maire indique au conseil municipal qu'il est nécessaire de revoir le plan de financement des logements du Rinville afin de solliciter de nouvelles subventions. Il propose le nouveau plan de financement suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Honoraires	80 800 €	CPER	150 000 €
Travaux	610 000 €	Conseil Départemental (PST)	175 000 €
		Région (BVB)	138 160 €
		GMVA FSIC	30 000 €
		Autofinancement loyers 108m²x8,5x12 sur 10 ans =	110 160 €
		Autofinancement	87 480 €
TOTAL	690 800 €	TOTAL	690 800 €

Il précise que les crédits seront inscrits au budget 2025.

Le conseil municipal approuve le plan de financement ci-dessus, décide d'encadrer les montants des loyers afin qu'ils demeurent abordables et en dessous du marché, autorise le maire à solliciter les subventions, à lancer la procédure de passation des marchés publics pour la réalisation des travaux, et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

Acquisition à l'amiable d'un bien immobilier à Tal er Velin

Le maire rappelle que depuis les années 1970, la municipalité n'a eu de cesse de favoriser le logement en direction de résidents permanents. Cela a pris la forme d'offres d'accession à la propriété ou de logements sociaux. Les conditions économiques actuelles, la rareté du foncier, le prix de l'immobilier conduisent la municipalité à être attentive à l'existence d'offres permettant de faire le choix de vivre à l'année pour que perdure la vitalité de notre territoire (école, services publics, à la personne, commerces...)

Nous constatons que la majorité de la revente de logements occupés à l'année se fait au profit de leur transformation en résidences secondaires. Les programmes aidés n'échappent guère à cette réalité.

Une famille iloise est venue nous proposer la priorité de l'achat de leur maison afin qu'elle puisse continuer à accueillir des résidents permanents. La parcelle C 0653 de 146 m², 34 rue de Trénéguel appartient à Suzanne Bellégo. Y est édifiée une maison de 90,64 m² (DPE) habitable comportant 4 chambres. La transaction amiable est fixée au prix de 300 000 euros.

Le conseil municipal approuve l'acquisition amiable de cette parcelle et du bâti au prix total de 300 000 euros, autorise le maire à se charger de l'exécution de la présente délibération et à signer tout acte notarié dont le coût sera supporté par la commune.

Maison de Tal er Velin : plan de financement et sollicitation de subventions

Le maire propose le plan de financement suivant :

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

le conseil municipal déclare que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Budget Principal : vote du compte administratif 2024

Le compte administratif et la note de synthèse sont présentés.

Avant de débattre du compte administratif, le maire devant sortir pour le vote du compte administratif, il invite le conseil municipal à élire le président de séance. Marie-Paule Bellégo est élue présidente de séance. Le conseil municipal donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget principal, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Montant
Résultat budgétaire de l'exercice 2024	780 115,20 €
Résultat antérieur reporté +intégration résultat lotissement	807 821,22 €
Résultat de clôture	1 587 936,42 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	Montant
Résultat budgétaire de l'exercice 2024	- 798 190,68 €
Résultat antérieur reporté	2 270 906,23 €
Résultat global	1 472 715,55 €

Le conseil municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2024 du Budget Principal.

Budget Principal : affectation du résultat du compte administratif 2024

Résultat de la section de fonctionnement : 1 587 936,42 €

Besoin de financement de la section d'investissement : 0,00 €

En conséquence, le maire propose au conseil municipal l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Affectation au financement de la section d'investissement : 0,00 €

Affectation à la section de fonctionnement (report à nouveau) :

1 587 936,42 €

Le conseil municipal affecte en report à nouveau à la section de fonctionnement le résultat de la section de fonctionnement.

Budget Principal : Fixation du taux d'imposition 2025 des taxes directes locales

En 2025, le conseil municipal doit se prononcer sur les taux des taxes foncières bâties et non bâties et sur le taux de la taxe d'habitation. Le maire rappelle au conseil municipal les taux de référence 2024 et propose de les reconduire pour 2025 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 39,71 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 56,40 %
- Taxe d'habitation : 10,50 %

Le conseil municipal fixe les taux de fiscalité pour l'année 2025 comme ci-dessus.

Attribution d'une subvention au CCAS de l'Île-aux-Moines

Le maire propose au conseil municipal d'attribuer une subvention de 90 000 € au CCAS de l'Île-aux-Moines.

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 90 000 € au CCAS de l'Île-aux-Moines, de prévoir les crédits nécessaires au chapitre 65, et d'autoriser le maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Octroi des subventions 2025 aux associations

Le maire rappelle les règles quant à l'octroi des subventions : dépôt d'un dossier de demande avant fin janvier de l'année n comprenant le compte

rendu de la réalité de la vie associative, les comptes de l'année, la situation de la trésorerie au 31 décembre de l'année n-1.

Principes proposés par la commission pour l'octroi des subventions :

- Soutien du fonctionnement des associations illoises qui le sollicitent,
- Soutien des associations extérieures qui ont une action sur l'île,
- Octroi de subventions exceptionnelles pour les manifestations et les investissements le justifiant,
- Absence de subvention aux associations disposant de plus de deux années de trésorerie (l'avance de trésorerie est supérieure à 2 fois leur budget annuel),
- Attribution du produit de la Gazette au CCAS pour affectations aux associations humanitaires.

Compte tenu de leur appartenance au sein de certaines associations, Edouard Brunet s'abstient pour le vote des subventions Kin-ball, Passeurs de films, Sinago, Bourus, Marie-Paule Bellégo s'abstient pour le vote des subventions Passeurs de films, Fête de la mer, Catherine Le Roux s'abstient pour le vote de la subvention Passeurs de films, Jacques Bathiat s'abstient pour le vote de la subvention Passeurs de films, Maryse Cohen s'abstient pour le vote des subventions Passeurs de films, Sinago, Herbier de Kerscot, Bourus, Pierre Sokoloff s'abstient pour le vote de la subvention Passeurs de films, Sinago, Régis Talhouarne s'abstient pour le vote des subventions Sinago, Bourus, Olivier Cario s'abstient pour le vote de la subvention Anciens combattants.

Le conseil municipal décide d'allouer à l'unanimité des votants pour les associations ci-dessous les subventions suivantes :

Jardins partagés	300 €	
Kin-Ball	1700 €	(1 200+500)
LALVI	1000 €	
Gymnastique féminine	1 200 €	
Passeurs de films	5 500 €	(2 500+3 000)
Sinago	1 650 €	
Brouël	200 €	
Anciens combattants	250 €	
Herbier de Kerscot	800 €	
Bourus	1 500 €	
La compagnie du Caillou	1 500 €	
Fête de la mer	1 500 €	
Contes de Baden	700 €	
Couleur de Bretagne	740 €	
Théâtre en Herbe	2 500 €	
Escales musicales	3 000 €	(2 500+500)
INIZI	500 €	
Pompiers Vannes	100 €	
Ailes de la victoire	300 €	
Total :	24 940 €	

Cotisations 2025 de la commune

Le maire propose au Conseil municipal d'approuver les décisions et les montants des adhésions aux différentes associations et organismes auxquels adhère la commune pour 2025 :

- Association des Maires et des Présidents d'EPCI du Morbihan : le montant 2025 est de 227,15 €
- Association Les Iles du Ponant : le montant 2025 est de 6 716,40 € (4,35 € par habitant sur la population DGF 2024 de 1 544)
- Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement : le montant 2025 est de 208,56 €
- Association des Maires ruraux du Morbihan : le montant 2025 est de 100 €
- Paysages de mégalithes : le montant 2025 est 3 000 €
- Savoir-faire des îles du Ponant : le montant 2025 est 500 €
- Association morbihannaise des plus belles baies du Monde : 155 €

- Syndicat mixte Vigipol :447,76 € (0.29 € par population dgf 2024)
- Le conseil municipal approuve les adhésions ci-dessus et autorise le maire à signer tout document concernant ces adhésions.

Eaux pluviales : durée d’amortissement

Le maire explique que dans le cadre du transfert de compétences Eaux pluviales à Golfe du Morbihan-Vannes agglomération, la commune est redevable d’une attribution de compensation d’investissement à hauteur de 22 000 € au titre de l’année 2025. Cette attribution de compensation d’investissement, inscrite au compte 2046, doit obligatoirement faire l’objet d’un amortissement. Il est proposé de retenir une durée d’amortissement d’1 an, et de procéder à la neutralisation budgétaire de cette subvention d’équipement versée. Ce mécanisme de neutralisation budgétaire permet, par un jeu d’écriture comptable, d’annuler l’impact des amortissements des subventions d’équipements versées afin de ne pas dégrader la section de fonctionnement.

Le conseil municipal fixe la durée d’amortissement de l’attribution de compensation d’investissement versée en 2024 au titre de l’année 2025 à 1 an, décide de neutraliser l’amortissement de cette attribution de compensation d’investissement par les écritures comptables prévues à cet effet dans le budget primitif 2025.

Budget Principal : vote du budget primitif 2025

Le maire présente au conseil municipal le Budget Primitif du Budget Principal de l’exercice 2025 sur lequel il délibère. Il s’équilibre ainsi :

	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	3 696 711,15 €	3 696 711,15 €	0,00 €
Investissement	3 789 667,67 €	3 789 667,67 €	0.00 €
Cumul	7 486 378,82 €	7 486 378,82 €	0.00 €

Le conseil municipal adopte le budget principal 2025 comme ci-dessus.

Budget camping : approbation du compte de gestion 2024 du receveur municipal

Le budget primitif de l’exercice 2024, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l’état de l’actif, l’état du passif, l’état des restes à recouvrer et l’état des restes à payer sont présentés au conseil municipal. Après s’être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu’il a procédé à toutes les opérations d’ordre qu’il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) statuant sur l’ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) statuant sur l’exécution du budget de l’exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

le conseil municipal déclare que le compte de gestion du budget camping dressé pour l’exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l’ordonnateur, n’appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Budget camping : vote du compte administratif 2024

Le compte administratif et la note de synthèse sont présentés.

Avant de débattre du compte administratif, le maire devant sortir pour le vote du compte administratif, il invite le conseil municipal à élire le président de séance. Marie-Paule Bellégo est élue présidente de séance. Le Conseil municipal donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget principal, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION D'EXPLOITATION	Montant
Résultat budgétaire de l'exercice	17 416,64 €
Résultat antérieur reporté	0 €
Résultat de clôture	17 416,64 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	Montant
Résultat budgétaire de l'exercice	- 4 334,49 €
Résultat antérieur reporté	0 €
Résultat global	- 4 334,49 €

Le conseil municipal approuve le compte administratif de l’exercice 2024 du Budget camping.

Affectation du résultat du compte administratif 2024

Résultat de la section d’exploitation : 17 416,64 €, besoin de financement de la section d’investissement : 4 334 ,49 €.

En conséquence, le maire propose au conseil municipal l’affectation du résultat de la section de fonctionnement au financement de la section d’investissement : 4 334,49 €.

Le conseil municipal affecte le résultat de la section d’exploitation comme proposé ci-dessus.

Budget Camping : vote du budget camping 2025

Le maire présente au conseil municipal le Budget Primitif du Budget camping de l’exercice 2025 sur lequel il délibère. Il s’équilibre ainsi :

	Dépenses	Recettes	Solde
Exploitation	68 082,15 €	68 082,15 €	0,00 €
Investissement	20 334,49 €	20 334,49 €	0.00 €
Cumul	88 416,64 €	88 416,64 €	0.00 €

Le conseil municipal adopte le budget annexe camping 2025 comme ci-dessus.

Budget Mer ports communaux activités maritimes : approbation du compte de gestion 2024 du receveur municipal

Le budget primitif de l’exercice 2024, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l’état de l’actif, l’état du passif, l’état des restes à recouvrer et l’état des restes à payer sont présentés au conseil municipal. Après s’être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l’exercice 2024 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu’il a procédé à toutes les opérations d’ordre qu’il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) statuant sur l’ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) statuant sur l’exécution du budget de l’exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

le conseil municipal déclare que le compte de gestion du budget Mer ports communaux et activités maritimes dressé pour l’exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l’ordonnateur, n’appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Budget Mer ports communaux activités maritimes : vote du compte administratif 2024

Le compte administratif et la note de synthèse sont présentés.

Avant de débattre des comptes administratifs, le maire devant sortir pour le

vote il invite le conseil municipal à élire le président de séance. Marie-Paule Bellégo est élue présidente de séance. Le conseil municipal donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION D'EXPLOITATION	Montant
Résultat budgétaire de l'exercice	12 427,49 €
Résultat antérieur reporté	- 4 348,54 €
Résultat de clôture	8 078,95 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	Montant
Résultat budgétaire de l'exercice	68 703,72 €
Résultat antérieur reporté	228 784,44 €
Résultat global	297 488,16 €

Le conseil municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2024 du budget Mer Ports communaux Activités maritimes.

Budget Mer ports communaux activités maritimes : affectation du résultat du compte administratif 2024

Résultat de la section d'exploitation : 8 078,95 €

Besoin de financement de la section d'investissement : 0,00 €

En conséquence, le maire propose l'affectation du résultat de la section d'exploitation comme suit :

Affectation au financement de la section d'investissement : 0,00 €

Report à nouveau à la section d'exploitation : 8 078,95 €

Le conseil municipal affecte le résultat de la section d'exploitation comme proposé ci-dessus.

Mouillages : adoption des tarifs 2025

Le maire indique au conseil municipal que la convention de délégation de gestion des zones de mouillages (hors zones d'embarcations légères) entre la commune et l'UAPIM le 29 décembre 2020 prévoit :

« Les redevances sont arrêtées par le conseil municipal de l'Île-aux-Moines après avis du conseil des mouillages et en fonction de la redevance domaniale ainsi que l'ensemble des frais relatifs aux mouillages faisant l'objet de l'Autorisation d'Occupation Temporaire. Les tarifs sont révisés annuellement. Toute surcharge budgétaire éventuelle due à l'exploitation sera assurée par l'évolution de la redevance. »

Le maire propose au conseil municipal de fixer les redevances à :

52,43 euros TTC du mètre pour le tarif plaisance

126,00 euros TTC pour le tarif professionnel (=2024)

Le conseil municipal fixe les tarifs 2025 comme proposés ci-dessus.

Budget Mer ports communaux et activités maritimes : vote du budget primitif 2025

Le maire présente au conseil municipal le Budget Primitif du Budget Mer ports communaux et activités maritimes de l'exercice 2024 sur lequel il délibère. Il s'équilibre ainsi :

	Dépenses	Recettes	Solde
Exploitation	130 909,89 €	130 909,89 €	0,00 €
Investissement	131 556,61 €	358 807,05 €	227 250,44 €
Cumul	262 466,50 €	489 716,94 €	227 250,44 €

Le conseil municipal adopte le budget annexe Mer Ports communaux Activités maritimes comme proposé ci-dessus.

Budget Lotissement : approbation du compte de gestion 2024 du receveur municipal

Le maire rappelle que le budget lotissement a été clôturé (délibération du 21/03/2024) et qu'en 2024 seules les opérations de dissolution et de transfert vers la commune ont été comptabilisées afin de clôturer définitivement les opérations.

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion du budget lotissement dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Logements du Rinville : Plan de financement et sollicitation de subventions

Le maire indique au conseil municipal qu'il est nécessaire de revoir le plan de financement des logements du Rinville afin de répondre au cahier des charges de certaines demandes de subventions. Il propose le nouveau plan de financement suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Honoraires	80 800,00 €	CPER (État)	150 000,00 €
Travaux	610 000,00 €	Conseil Départemental (PST)	175 000,00 €
		Région (BVB)	117 480,00 €
		Autofinancement par loyers 108m²X8,5x12 sur 10 ans :	110 160,00 €
		Autofinancement	138 160,00 €
TOTAL	690 800,00 €	TOTAL	690 800,00 €

Il précise que les crédits seront inscrits au budget 2025.

Le conseil municipal approuve le plan de financement ci-dessus, décide les montants des loyers afin qu'ils demeurent abordables et en dessous du marché, et autorise le maire à solliciter les subventions et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

Acquisition à l'amiable d'un bien immobilier à Tal Er Velin

Le maire indique que la présente délibération annule et remplace la délibération du 30 janvier 2025 suite à l'obligation de saisine préalable du service des domaines. Il rappelle que depuis les années 1970, la municipalité n'a eu de cesse de favoriser le logement en direction de résidents permanents. Cela a pris la forme d'offres d'accession à la propriété ou de logements sociaux. Les conditions économiques actuelles, la rareté du foncier, le prix de l'immobilier conduisent la municipalité à être attentive à l'existence d'offres permettant de faire le choix de vivre à l'année pour que perdure la vitalité de notre territoire (école, services publics, à la personne, commerces...). Nous constatons que la majorité de la revente de logements occupés à l'année se fait au profit de leur transformation en résidences secondaires. Les programmes aidés n'échappent guère à cette réalité. Une famille illoise est venue nous proposer la priorité de l'achat de leur maison afin qu'elle puisse continuer à accueillir des résidents permanents.

La parcelle C 0653 de 146 m², 34 rue de Treneguel appartient à Suzanne Bellégo. Y est édifiée une maison de 90,64 m² (DPE) habitable comportant 4 chambres. La transaction amiable est fixée au prix de 300 000 €.

Le conseil municipal prend acte que la présente délibération annule et remplace la délibération du 30 janvier 2025 suite à l'obligation de saisine préalable du service des domaines, approuve l'acquisition amiable de cette parcelle et du bâti au prix total de 300 000 €, autorise le maire à se charger de l'exécution de la présente délibération, et à signer tout acte notarié dont le coût sera supporté par la commune.

Association de gym : renouvellement de la convention

Le maire rappelle au conseil municipal que la commune met l'agent d'animation à disposition de l'association de gym depuis 2004, avec l'accord de l'agent concerné. La dernière convention date de 2021 et était reconductible pendant 3 ans. Une nouvelle convention doit être établie entre la commune et l'association de gym afin de permettre cette mise à disposition.

Le conseil municipal décide d'établir une nouvelle convention pour 2025 reconductible pendant 3 ans, fixe le taux horaire de l'agent à 25,95 € pour l'année 2025 en référence au coût du salaire de l'agent sur l'année 2024, et décide de faire évoluer ce taux tous les ans en référence au coût du salaire de l'année précédente.

Rénovation cabanon du port : avenant n°1

Le maire précise que les travaux de curage ont révélé un manquement structurel important du bâtiment. Le bureau d'étude EURL-BA-LTA missionné par l'entreprise BATYKER a diffusé un rapport de visite et informe que la reconstruction des murs périphériques et la création d'une nouvelle dalle sont nécessaires. Le mur arrière du cabanon, jouant un rôle de soutènement, doit être conservé. Un nouveau mur en béton banché contre l'existant doit être construit pour garantir la stabilité de l'ensemble.

L'avenant comporte :

la moins-value des travaux prévus au marché initial ;

les travaux de démolition et terrassement pour la dépose des murs existant et la démolition de la dalle ;

les travaux de reconstruction des murs périphériques et la création de la nouvelle dalle.

Montant initial du marché HT : 39 082,52 €

Montant de l'avenant HT : 16 787,15 €

Nouveau montant HT du marché public : 55 869,67 €

TVA 20 %

Montant modifié marché TTC : 67 043,60 €

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal, le conseil municipal autorise le maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous les documents s'y rapportant pour son exécution.

La séance est levée à 19h15.

Séance du 22 mai 2025

Présents : Philippe Le Bérigot, Marie-Paule Bellego, Philippe Morvant, Jacques Bathiat, Olivier Cario, Maryse Cohen, Ronan Créquer, Mathilde Daniel.

Absents excusés : Régis Talhouarne a donné pouvoir à Marie-Paule Bellégo, Catherine Le Roux a donné pouvoir à Maryse Cohen, Alizée Burban a donné pouvoir à Mathilde Daniel, Edouard Brunet a donné pouvoir à Philippe Morvant, Pierre Sokoloff a donné pouvoir à Jacques Bathiat, Christophe Tattevin a donné pouvoir à Philippe Le Bérigot.

Secrétaire de séance : Maryse Cohen.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 3 avril 2025.

Golfe du Morbihan Vannes Agglomération : portage foncier

Par délibérations du 28 septembre 2006 et du 22 février 2007, GMVA a décidé de créer un dispositif de portage foncier pour lequel une délégation a été accordée au Bureau.

Par délibération en date du 10 octobre 2024, le conseil communautaire de GMVA a décidé de créer une nouvelle aide pour les communes insulaires afin d'acquérir du foncier permettant la sortie d'opérations d'habitat à vocation de résidences principales. Les communes insulaires bénéficiant du dispositif foncier de l'agglomération pourront bénéficier d'une aide spécifique à hauteur de 30 % du prix du terrain du portage plafonnée à 300 000 €.

Le maire indique qu'il a sollicité le portage foncier de GMVA pour l'acquisition de 2 parcelles cadastrées AB 1152 et AB 1155 pour une surface totale de 1585 m², appartenant à Madame Dalido, pour lesquelles une négociation avait déjà été menée. Le maire précise que l'acquisition interviendra au prix net vendeur de 308 975 €. Le dossier sera présenté au Bureau communautaire le 13/06/2025.

Le conseil municipal décide de solliciter l'acquisition par portage foncier de GMVA des parcelles AB 1152 et AB 1155 pour une surface totale de 1585 m² au prix net vendeur de 308 975 € et autorise le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Convention de gestion en flux de réservation des logements sociaux au titre des collectivités locales

La loi E.L.A.N. du 23 novembre 2018 a rendu obligatoire la gestion en flux des droits de réservation des logements sociaux afin d'assurer plus de fluidité dans le parc social et mieux répondre aux demandes de logement social.

Pour rappel, les droits de réservation sont des contreparties à la garantie d'emprunt accordée au bailleur social au moment de la réalisation d'une opération de logement social. Au titre de ces garanties, les communes et l'agglomération sont dites réservataires de logements sociaux. Dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif de gestion en flux, le décret du 20 février 2020 impose à chaque bailleur social de signer une convention de réservation avec chaque réservataire. Aussi, l'agglomération propose aux six bailleurs présents sur le territoire communautaire ayant du patrimoine soumis à la gestion en flux (Aiguillon Construction, Armorique Habitat, Espacil Habitat, LB Habitat, Le Logis Breton, Morbihan Habitat) et aux 34 communes du territoire communautaire d'entériner par une convention cadre les modalités de mise en œuvre du dispositif de gestion en flux. Le projet de convention cadre est joint à la présente délibération. Les grands principes retenus dans la convention cadre ci-annexée sont les suivants :

- Un flux annuel octroyé aux collectivités de 20% (18% pour le parc géré par Morbihan Habitat), soit l'enveloppe maximum réglementaire, défini en fonction des modalités actuelles de garantie d'emprunt. Le flux est la part des logements disponibles à la relocation octroyée à un réservataire,
- Un mode de gestion laissé au choix (directe ou déléguée au bailleur),
- Le transfert du droit EPCI au bénéfice de la commune en cas de non mobilisation du droit EPCI,
- Une gestion en stock maintenue lors de la livraison des programmes neufs afin de veiller à répartir de façon équilibrée les logements entre réservataires de l'opération,
- L'engagement des bailleurs, de l'agglomération et des communes à gérer les flux en prenant en compte les orientations et objectifs de la politique intercommunale d'attribution définies par la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) et la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA),
- La réalisation d'évaluation annuelle partagée entre les bailleurs et les réservataires,
- La poursuite des partenariats existants entre communes, EPCI et bailleurs.

Une convention spécifique à la commune peut être établie et annexée à la convention cadre. Ainsi, la commune a la possibilité, en approuvant les termes et dispositions de la convention cadre et en signant une convention annexe, de contractualiser avec les bailleurs sociaux présents sur leur commune afin de faire valoir leur droit de réservation. Autrement dit, de se mettre en conformité avec la réglementation en formalisant par voie de convention avec les bailleurs présents sur la commune les partenariats déjà en place.

Sur la commune de l'Île-aux-Moines, 2 bailleurs sociaux ont du patrimoine de logements locatifs soumis à la gestion en flux. Il s'agit de Morbihan Habitat et Espacil Habitat.

Ci-dessous un récapitulatif des flux annuels octroyés aux communes en tant que réservataire en contrepartie de garanties d'emprunt en application des principes fixés dans la convention cadre. Le taux de 8 % pour le parc géré par Morbihan Habitat s'explique par la prise de garantie d'emprunt à hauteur de 10 % par le Conseil Départemental pour toutes les opérations de logements sociaux réalisées par Morbihan Habitat.

Bailleurs sociaux	Répartition des flux collectivités		
	GMVA	Communes	Conseil départemental
Aiguillon Construction	10 %	10 %	0 %
Armorique Habitat			
Espacil Habitat			
Le Logis Breton			
Morbihan Habitat		8 %	2 %

Concernant la gestion des droits de réservation, la commune au regard des missions réalisées au sein du CCAS et après avoir pris connaissance des engagements inscrits à la convention cadre propose de déléguer la gestion des droits de réservation aux bailleurs ou d'opter pour une gestion directe des droits de réservation.

Le conseil municipal approuve les termes de la convention cadre et de la

convention annexe joints à la délibération, autorise le maire à signer avec chaque bailleur ayant du patrimoine locatif social soumis à la gestion en flux une convention annexe de gestion en flux des droits de réservation commune, acte le choix d'une gestion déléguée aux bailleurs des droits de réservation commune, transmet au président de l'agglomération les conventions annexes signées afin de les annexer aux conventions cadre signées entre les bailleurs et l'agglomération et permettre à l'EPCI de suivre l'avancement des objectifs, autorise le maire à signer les éventuels avenants annuels aux conventions tels qu'ils sont prévus dans la convention cadre et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vente d'une parcelle du domaine privé communal

Guillaume Briel et Estelle Baucher ont proposé à la commune d'acquérir une partie de la parcelle C 114 de 65 m² dans le prolongement direct de leur terrain.

Considérant que le terrain est dans le domaine privé communal et n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal, le maire signale que tous les frais seront à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal approuve la vente d'une partie de 65 m² de la parcelle C114 au prix de 10 400 € net vendeur (160 € le m² en référence au prix du terrain précédemment acquis).

Modification du tableau des effectifs

Service	Cadre d'emplois/Grades	Statuts	Temps de travail	Effectifs
Administratif	Attaché territorial	Fonctionnaire titulaire	Temps complet	1
	Rédacteur territorial	Fonctionnaire titulaire	Temps complet	1
	Adjoint administratif	Fonctionnaire titulaire	32/35 ^{ème}	1
	Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	Fonctionnaire titulaire	30/35 ^{ème}	1
Animation	Adjoint d'animation principal de 2 ^e classe	Fonctionnaire titulaire	Temps complet annualisé	1
	Adjoint d'animation principal de 2 ^e classe	Fonctionnaire titulaire	80 % annualisé	1
Littoral	Technicien territorial principal de 2 ^e classe	Fonctionnaire titulaire	Temps complet annualisé	1
Technique	Technicien	Fonctionnaire titulaire	Temps complet annualisé	1
	Agent de Maîtrise principal	Fonctionnaire titulaire	Temps complet annualisé	1
	Agent de Maîtrise	Fonctionnaire titulaire	Temps complet annualisé	1
	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	Fonctionnaire titulaire	Temps complet annualisé	3
	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	Fonctionnaire titulaire	Temps complet annualisé	1 vacant
	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	Fonctionnaire titulaire	12/35 ^{ème} annualisé	1
	Adjoint technique	Fonctionnaire titulaire	Temps complet annualisé	1
	Adjoint technique	Fonctionnaire titulaire	12/35 ^{ème}	1 suppression au 1/10/2025
	Adjoint technique	Fonctionnaire titulaire	Temps complet annualisé	1 au 1/10/2025

Le conseil municipal approuve les modifications du tableau des effectifs.

Révision du Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement Professionnel (RIFSEEP)

Le Maire rappelle que le RIFSEEP, au regard du principe de parité, est d'ores et déjà transposable aux cadres d'emplois territoriaux sauf exception. Il précise que l'indemnité comprend deux parts, l'une liée aux fonctions : l'indemnité de fonctions de sujétions et d'expertise (IFSE) et l'autre liée aux résultats dénommée complément indemnitaire annuel (CIA). La part fonctions tient

compte des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liées aux fonctions exercées. Le complément indemnitaire annuel tient compte des résultats de l'engagement professionnel et de la manière de servir. Chaque part est affectée d'un montant plafond de référence sur la base duquel est défini le montant individuel attribué à l'agent, en fonction de critères déterminés.

- La détermination des critères d'appartenance à un groupe de fonctions

Grades	Cadre d'emplois	Statuts	Niveau de responsabilité	Montant individuel plafonné
1	Attaché territorial	Fonctionnaire titulaire	Responsable	18 000 €
2	Rédacteur territorial	Fonctionnaire titulaire	Responsable	12 000 €
3	Adjoint administratif	Fonctionnaire titulaire	Responsable	11 000 €
4	Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	Fonctionnaire titulaire	Responsable	4 500 €
5	Adjoint d'animation principal de 2 ^e classe	Fonctionnaire titulaire	Responsable	4 500 €
6	Adjoint d'animation principal de 2 ^e classe	Fonctionnaire titulaire	Responsable	4 500 €
7	Technicien territorial principal de 2 ^e classe	Fonctionnaire titulaire	Responsable	4 500 €
8	Technicien	Fonctionnaire titulaire	Responsable	4 500 €
9	Agent de Maîtrise principal	Fonctionnaire titulaire	Responsable	4 500 €
10	Agent de Maîtrise	Fonctionnaire titulaire	Responsable	4 500 €
11	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	Fonctionnaire titulaire	Responsable	4 500 €
12	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	Fonctionnaire titulaire	Responsable	4 500 €
13	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	Fonctionnaire titulaire	Responsable	4 500 €
14	Adjoint technique	Fonctionnaire titulaire	Responsable	4 500 €
15	Adjoint technique	Fonctionnaire titulaire	Responsable	4 500 €
16	Adjoint technique	Fonctionnaire titulaire	Responsable	4 500 €

Grades	Cadre d'emplois	Statuts	Niveau de responsabilité	Montant individuel plafonné
1	Attaché territorial	Fonctionnaire titulaire	Responsable	18 000 €
2	Rédacteur territorial	Fonctionnaire titulaire	Responsable	12 000 €
3	Adjoint administratif	Fonctionnaire titulaire	Responsable	11 000 €
4	Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	Fonctionnaire titulaire	Responsable	4 500 €
5	Adjoint d'animation principal de 2 ^e classe	Fonctionnaire titulaire	Responsable	4 500 €
6	Adjoint d'animation principal de 2 ^e classe	Fonctionnaire titulaire	Responsable	4 500 €
7	Technicien territorial principal de 2 ^e classe	Fonctionnaire titulaire	Responsable	4 500 €
8	Technicien	Fonctionnaire titulaire	Responsable	4 500 €
9	Agent de Maîtrise principal	Fonctionnaire titulaire	Responsable	4 500 €
10	Agent de Maîtrise	Fonctionnaire titulaire	Responsable	4 500 €
11	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	Fonctionnaire titulaire	Responsable	4 500 €
12	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	Fonctionnaire titulaire	Responsable	4 500 €
13	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	Fonctionnaire titulaire	Responsable	4 500 €
14	Adjoint technique	Fonctionnaire titulaire	Responsable	4 500 €
15	Adjoint technique	Fonctionnaire titulaire	Responsable	4 500 €
16	Adjoint technique	Fonctionnaire titulaire	Responsable	4 500 €

- Les montants des parts fonctions et résultats fixés par groupe de fonctions

Gpe	Grade susceptibles d'être concernés	Nbre d'agents ETP	Niveau du poste	Montant individuel plancher IFSE	Montant individuel plafond IFSE	Montant individuel plafond CIA
1	Attachés, rédacteurs	1	Secrétaire Générale	6 000 €	18 000 €	300 €
2	Rédacteurs	1	Responsable Finances secrétaire générale adjointe	3 000 €	12 000 €	300 €
3	Agents de maîtrise techniciens	1	Responsable service technique	2 400 €	11 000 €	300 €
4	Adjointes techniques techniciens	1	Garde littoral	1350 €	9 000 €	300 €
5	Adjointes techniques agents de maîtrise	1	Responsable Espaces verts	1 000 €	4 500 €	300 €
6	Agents administratifs, rédacteurs	2	Agents administratifs polyvalents	1 000 €	4 500 €	300 €
7	Adjointes animation	1	Animatrice et responsable CLSH	1 000 €	4 500 €	300 €
8	Adjointes techniques agents de maîtrise	5.28	Agents polyvalents des services techniques	1 000 €	4 500 €	300 €

La part fonctions sera versée mensuellement et la part résultats sera versée en une seule fois en juin de l'année n+1.

- Maintien du niveau de régime indemnitaire antérieur

S'ils y ont intérêt les agents bénéficient du maintien à titre individuel du régime indemnitaire antérieur. À ce titre, un complément d'IFSE mensuelle est versé dans la limite des plafonds réglementaires.

Ainsi, les agents intégrant un groupe de fonctions occasionnant une perte de régime indemnitaire, peuvent bénéficier d'une indemnité différentielle permettant de pallier cette perte, maintenant l'agent à un niveau de régime indemnitaire identique à celui préexistant au RIFSEEP. Cette indemnité étant individuelle et non liée au poste occupé, elle disparaît au départ de l'agent ou est modulée à la hausse ou à la baisse sous l'effet d'une augmentation ou d'une diminution de la prime de fonction.

Nature de l'absence	Effet sur le versement du régime indemnitaire
Congé de maladie ordinaire	Le régime indemnitaire suit le sort du traitement
Congé de longue maladie Congé de longue durée	Pas de versement de régime indemnitaire (mais pas de reversement relatif la période de maintien en maladie ordinaire, à demi traitement dans l'attente de l'avis du comité médical)
Maladie professionnelle, accident de service	Le régime indemnitaire suit le sort du traitement
Congé de maternité, paternité, accueil de l'enfant ou adoption	Maintien du régime indemnitaire
Suspension de fonctions	Pas de versement du régime indemnitaire au prorata de la durée de l'absence
Maintien en surnombre (en l'absence de missions)	
Exclusion temporaire	
Décharge partielle ou totale de service pour activité syndicale	Maintien de la totalité du régime indemnitaire à l'exception des primes et indemnités relatives au temps de travail ou aux déplacements professionnels conformément à la circulaire du 20 janvier 2016

- Modulation de la part résultats

L'attribution de la part résultats dépend de la manière dont l'agent occupe son emploi ; elle est déterminée d'après les résultats de l'évaluation individuelle de son engagement professionnel (entretien professionnel) et selon la manière de servir. Les montants versés au titre du complément indemnitaire n'ont pas vocation à être reconduits automatiquement d'une année sur l'autre. Cette part est versée annuellement en une seule fois au regard de la fiche d'évaluation issue de l'entretien professionnel. Afin de déterminer le niveau de satisfaction de l'agent dans l'exercice de ses missions, il sera constaté le % de critères acquis ou maîtrisés selon la règle suivante :

% des critères « acquis et maîtrisés »					
% critères	< 50%	>50%<70%	>70%<80%	>80%<90%	>90%
% montant accordé	0%	50%	70%	80%	100%
montant agent	0	150	210	240	300

- Bénéficiaires de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise

L'indemnité peut être versée aux fonctionnaires titulaires et stagiaires mais également aux agents non titulaires occupant des emplois permanents ou ayant des contrats de 6 mois minimum.

Cette délibération transpose le RIFSEEP au bénéfice des cartes d'emplois suivants : attachés, rédacteurs, techniciens, agents de maîtrise, adjoints administratifs, adjoints d'animation, adjoints techniques

La modulation du régime indemnitaire (IFSE+CIA) pour indisponibilité physique et autres motifs

L'organe délibérant peut décider de suspendre le versement du régime indemnitaire en cas d'absence de l'agent. La modulation suivante est proposée : le RIFSEEP est cumulable avec la prime du 13^{ème} mois en tant

qu'avantage collectivement acquis instauré avant le 26 janvier 1984, et renouvelé par la délibération du 8 décembre 1986.

Le maire indique que les crédits seront inscrits au budget.

Le conseil municipal décide du réexamen du RIFSEEP au bénéfice des membres des cadres d'emplois susvisés à compter du 26 mai 2025 et valide les critères et montants tels que définis ci-dessus.

Admissions en non-valeur du budget principal

Le maire expose au conseil municipal que l'admission en non-valeur concerne les créances dont le recouvrement ne peut être effectué pour cause d'insolvabilité ou d'absence de débiteurs, donc des créances contentieuses non recouvrables. Lorsque des titres de recettes émis par la commune ne sont pas réglés, le comptable public transmet des certificats d'irrecouvrabilité afin que la commune admette en non-valeur les créances. L'admission en non-valeur d'une créance a pour résultat d'apurer les prises en charge, elle ne libère pas pour autant le redevable, le recouvrement pouvant être repris si le débiteur revient à meilleur fortune.

Le trésorier principal a transmis des certificats d'irrecouvrabilité pour les créances suivantes :

Année	N° Titre	Montant TTC	Motif
2022	449	113,20	Combinaison infructueuse d'actes
Total	113,20	113,20	

Le conseil municipal admet en non-valeur les créances comme indiquées ci-dessus pour le budget principal de la collectivité et autorise le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Admissions en non-valeur du budget mer ports communaux activités maritimes

Le maire expose au conseil municipal que l'admission en non-valeur concerne les créances dont le recouvrement ne peut être effectué pour cause d'insolvabilité ou d'absence de débiteurs, donc des créances contentieuses non recouvrables. Lorsque des titres de recettes émis par la commune ne sont pas réglés, le comptable public transmet des certificats d'irrecouvrabilité afin que la commune admette en non-valeur les créances. L'admission en non-valeur d'une créance a pour résultat d'apurer les prises en charge, elle ne libère pas pour autant le redevable, le recouvrement pouvant être repris si le débiteur revient à meilleur fortune.

Le trésorier principal a transmis des certificats d'irrecouvrabilité pour les créances suivantes :

Année	N° Titre	Montant TTC	Motif
2024	120	0.36	RAR inférieur seuil poursuite
2024	315	0.50	
Total		0.86	

Le Conseil municipal admet en non-valeur les créances comme indiquées ci-dessus pour le budget mer ports communaux activités maritimes de la collectivité et autorise le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Modification de l'avenant n° 22 au contrat d'association avec l'école Saint-Joseph

Marie-Paule Bellégo ne prend pas part au vote en raison de son poste de présidente de l'OGEC.

Le Conseil municipal ajuste la participation communale pour l'année scolaire 2024-2025 comme suit :

9 élèves de classe maternelle X 1 587,79 €

10 élèves de classe élémentaire X 463,73 €

Soit un total de 18 927,41 €,

et autorise le maire à modifier l'avenant n° 22 à la convention du 20 novembre 2002 et à effectuer un versement complémentaire de 2188,35 €.

La séance est levée à 19h15.

Séance du 2 juin 2025

Présents : Philippe Le Bérigot, Marie-Paule Bellego, Philippe Morvant, Jacques Bathiat, Régis Talhouarne, Catherine Le Roux, Maryse Cohen, Alizée Burban, Ronan Créquer.

Absents excusés : Mathilde Daniel a donné pouvoir à Alizée Burban, Christophe Tattevin a donné pouvoir à Philippe Le Bérigot, Olivier Cario, Edouard Brunet, Pierre Sokoloff.

Secrétaire de séance : Catherine Le Roux.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 22 mai 2025.

Logements du Rinville : Autorisation de signer les marchés

Le maire rappelle que la commune a procédé à une consultation pour la création de 3 logements dans l'ancien logement de l'instituteur au Rinville. La procédure a été lancée sous forme de procédure adaptée le 28 mars 2025. L'avis public d'appel à la concurrence a été publié au journal d'annonces légales Ouest France et mis en ligne sur le site de Mégalis Bretagne le 1er avril 2025. Les prestations ont été réparties en 14 lots. À l'issue de la consultation, 23 plis concernant 13 lots ont été reçus dans le délai prescrit soit pour le 28 avril 2025 à 12h. L'ouverture des plis a eu lieu en mairie le 28 avril 2025. Un lot est resté infructueux à l'issue de la procédure (lot 14 aménagements paysagers) et un lot a été abandonné suite à négociation (lot 13 enduit de façade). Le marché est relancé sans publicité ni mise en concurrence préalables. Suite à cette relance le lot 13 est proposé à l'attribution.

L'offre pour le lot 14 étant anormalement haute par rapport à l'estimation du maître d'œuvre, le maire propose au conseil municipal de surseoir à la décision. L'attribution a eu lieu en mairie le 2 juin 2025 à suite à l'analyse des

offres faite par MSR Architecture en charge de l'opération.

Les entreprises retenues sont les suivantes :

	Lot	Entreprise	Montant HT
1	Curage / Désamiantage / Déplombage	SFB	56 680,00 €
2	Gros Œuvre/Structure/Démolition	Vaugrenard	102 000,00 €
3	Charpente bois (Hors prestation de traitement des bois existants).	Sign et Bois	48 736,62 €
	Traitement insecticide curatif	L'agence du bois	1 800,00 €
4	Couverture	Couverture Jule	60 821,34 €
5	Métallerie charpente métal	Atelier Bournigal	57 694,56 €
6	Menuiseries extérieures	Miroiterie du Blavet	51 589,22 €
7	Cloisons / doublages / faux plafonds	Picard	64 000,00 €
8	Menuiseries intérieures	Menuiserie Hamon	17 973,80 €
9	Revêtements de sols - faïences	Andriano	29 500,00 €
10	Peinture	Lefevre Facades	10 638,41 €
11	Plomberie sanitaire cvc	Houeix	74 000,00 €
12	Électricité cfo-cfa	Houeix	37 000,00 €
13	Enduit de façade	Le Baron	33 395,70 €
14	Aménagements extérieurs		
	Total		645 829,65 €

Le conseil municipal autorise le maire à signer le marché avec les entreprises ayant présenté les offres les mieux disantes, pour un montant global de 645 829,65 € HT (soit 774 995,58 € TTC), et à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

La séance est levée à 17h25.

Retrouvez tous les conseils municipaux sur www.mairie-ileauxmoines.fr

Les couvertures que vous auriez pu découvrir

Pour la Gazette de juillet, nous avons une sélection de huit photos, toutes d'une grande qualité. Après un vote du comité de rédaction, notre choix s'est arrêté sur la magnifique photo qui orne la couverture de ce mois-ci. Cependant, pour rendre hommage aux autres clichés, nous vous proposons, à la manière de *Charlie Hebdo*, un petit tableau des quatre autres couvertures potentielles... auxquelles vous avez finalement échappé. Enfin, pas tout à fait !



La voirie

Des problèmes sont signalés dans le chemin de la Grimpette (bouches d'égout dénudées entraînant un risque de chute), rue Tor Sauzen (le camion poubelle pourra-t-il manœuvrer autour de l'îlot arboré prévu), chemin du Roh Vras (haies du côté sud non entretenues rayant la carrosserie des taxis).

La mairie prend bonne note des petites réparations à effectuer ici et là, qui se feront en fonction des moyens disponibles (voir la Petite Gazette n° 83 / avril-mai 2025). Le service de ramassage des ordures a été associé aux travaux et a essayé la manoeuvre. Il rappelle que l'entretien des haies revient aux propriétaires.

Circulation

La signalisation entre le Port et la rue du Toulpry contredit le savoir-vivre traditionnel îlois. Jusqu'à présent, pour le croisement de deux véhicules, on ne s'engageait qu'après s'être assuré que la voie était libre, et priorité était donnée à celui qui rejoignait le passeur. Aujourd'hui, deux panneaux indiquant le « sens prioritaire » sont installés dans la direction Port-Bourg à hauteur du Grand Pont et à hauteur du Petit Pont. Des conducteurs dans leur bon droit selon le code de la route contraignent donc des véhicules allant au port à reculer dangereusement sur 150 m parmi les piétons. Pourrait-on supprimer ces panneaux et redonner la priorité à ceux qui vont prendre le passeur ? Ou revenir à la tradition en signalant « Priorité au véhicule engagé » ?

Sur le Port lui-même, pourrait-on créer un parking pour les trotinettes sur la zone hachurée interdisant d'y stationner des voitures, en fixant une chaîne dans les anneaux présents sur le mur ?

Deux endroits permettent à un conducteur d'avoir vue sur la portion étroite de la rue Benoni Praud (où, effectivement, il n'est pas prudent de reculer) : vers le bourg, un peu avant l'ex crêperie du Grand-Pont ; vers le port, au niveau de la cale du Petit-Pont. Le bon sens veut qu'on ne s'engage pas si la voie est occupée, mais également que celui qui peut reculer le plus facilement le fasse. En particulier, reculer vers le port est une manœuvre aisée si on n'est pas trop engagé déjà. Quoiqu'il en soit, cette voie est départementale et sa signalisation ne nous appartient pas.

La partie hachurée du parking est destinée aux manœuvres des véhicules stationnés.

Salubrité

Les visiteurs du cromlec'h demandent souvent où trouver des toilettes ; les précédentes sont place du Marché, les suivantes à la plage du Goret, c'est loin. D'où les petits papiers laissés ici et là ... Les propriétaires de chiens qui ramassent les déjections canines ne savent souvent pas où déposer le précieux sac. Les personnes qui se heurtent aux poubelles jaunes fermées à clé laissent leur sac au sol, attirant ainsi chats et rats ; c'est contradictoire de fermer les poubelles pour éviter l'emploi de sac jaunes et de distribuer ces mêmes sacs jaunes.

L'évolution des règles de ramassage des ordures tend à verrouiller les poubelles jaunes pour réduire l'utilisation des sacs en plastique et à réserver ces sacs jaunes pour le dépôt en déchetterie. Toute la communauté d'agglomération est concernée. Pour les déjections canines, nous comprenons le problème, mais nos poubelles sont déjà nombreuses, et l'avenir est plutôt à leur suppression pour inciter les excursionnistes à remporter leurs déchets. Quant à l'installation de toilettes, elle interviendrait dans le cadre d'un réaménagement global du site (la mairie est aujourd'hui propriétaire de l'assise foncière et de l'Aloa).

Vie quotidienne

Il manque un lampadaire éclairant la rue de la Plage au croisement de la rue du Lério.

Les arbustes plantés par la mairie dans le lotissement du Vieux Moulin ne sont pas entretenus.

La sonorisation des réunions publiques (vœux du maire, conférence de Georges Arbuz) est défectueuse, tout le monde n'entend pas ce qui se dit.

La régulation de la température de la salle du Rinville n'est pas respectée : les thermostats, qui devraient être réglés à 2, sont souvent retrouvés réglés à 5 après certaines utilisations, la chaleur n'est pas supportable et la dépense énergétique est regrettable.

Les battues aux sangliers devraient être annoncées pour que les animaux domestiques soient mis à l'abris pendant leur déroulement.

La mairie prend note de ces demandes et remercie leur auteur de participer ainsi à l'amélioration de notre vie collective.



Pour un jardin zéro déchet

Réduire, réutiliser et recycler tous les déchets verts

*Le bout du monde et le fond du jardin
contiennent la même quantité de merveilles.*

Christian Bobin, écrivain poète

De quoi parle-t-on ?

Les déchets verts sont constitués des tontes de gazon, des feuilles mortes, des fleurs fanées, des tailles de haies et d'arbustes, des déchets d'entretien de massifs. Tous les jardins, petits ou grands, en produisent et souvent leurs occupants se demandent bien quoi en faire.

Brûler des déchets verts, ça pollue ! Surtout s'ils sont humides, ils dégagent des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement, telles que des particules (PM), des oxydes d'azote (NOx), des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), du monoxyde de carbone (CO), des composés organiques volatils (COV), ou encore des dioxines. De même, un dépôt de végétaux sans traitement est source de pollution car en se décomposant, les déchets verts libèrent des substances toxiques qui polluent les sols et s'infiltrant dans les eaux.

Recycler ses déchets verts, c'est simple et plein d'avantages ! Tout particulier disposant d'un jardin a la possibilité de réutiliser la plupart de ses déchets verts par des techniques simples et pratiques (le paillage, le compostage, le stockage de petit bois de chauffage, la nourriture pour les animaux comme les poules...).

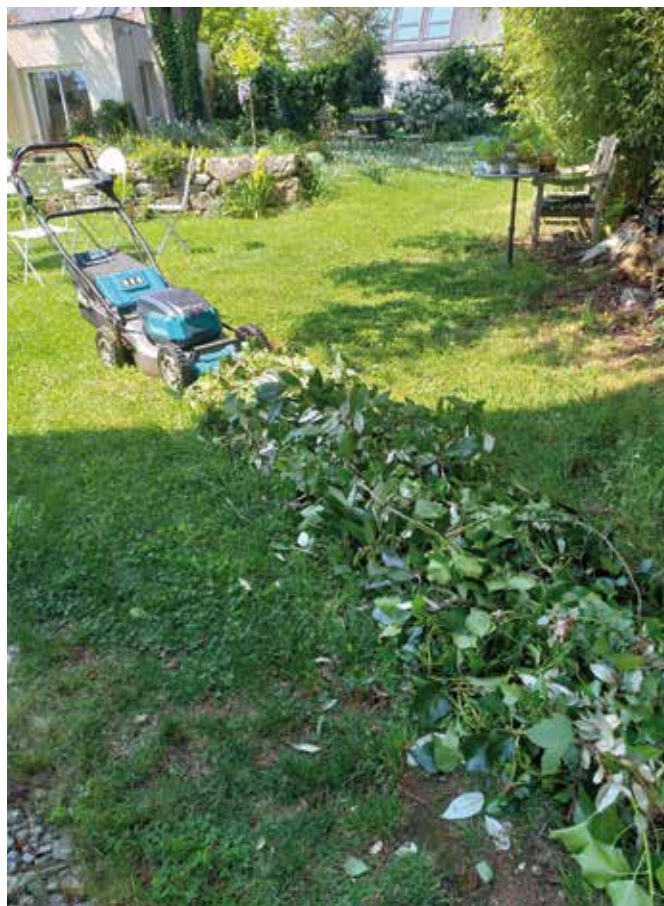
Les avantages de la valorisation à domicile des déchets verts sont nombreux :

- Améliorer la qualité de son jardin avec moins d'efforts et de temps d'entretien,
- Économiser l'achat de terreau, de paillis, d'engrais et de désherbant,
- Mettre en œuvre concrètement des gestes écocitoyens.

Produire moins de déchets verts

La pelouse : choisissez un gazon rustique à croissance lente. Son coût supérieur aux autres gazons est vite compensé par les économies de tonte. Vous pouvez utiliser une tondeuse-recycleuse (mulching) qui permet de couper très finement l'herbe pour la laisser sur place sans la ramasser. Tondue haute toute l'année (plus de 5 cm), la pelouse est moins envahie de mousses. Elle résiste mieux aux sécheresses estivales.

Si vous ramassez l'herbe, sachez que la tonte est le meilleur engrais dont vous pouvez disposer gratuitement au jardin. Mais attention au stockage ! Les déchets de gazon sont des matières organiques très riches en azote, qui entrent rapidement en décomposition après leur coupe. Lorsqu'on les met en tas sans précaution, l'effet combiné du tassement, de la présence d'humidité et de l'absence d'oxygène génère une montée en température (70 °C voire plus) qui entraîne la fermentation de l'herbe. En quelques jours seulement le gazon se transforme au



cœur du tas en une gelée visqueuse ammoniacquée. Pour éviter ce problème, il suffit d'étaler les déchets de tonte quelques jours au soleil en les remuant plusieurs fois pour qu'ils ne forment pas un bloc humide et malodorant.

Vous disposez alors d'une matière excellente pour le paillage de vos plantes au sol et en pots.

Les haies et les arbustes : choisissez des arbustes à croissance lente ou à port trapu et court, plus faciles à tailler et à entretenir. Les arbustes à croissance rapide produisent beaucoup de déchets et vous contraignent à des corvées de taille fastidieuses et fatigantes. La taille annuelle ou semestrielle des haies produit des déchets verts moins importants et plus faciles à gérer que des tailles libres plus espacées.

Bon à savoir : les jeunes rameaux taillés au sécateur ou au taille-haie peuvent être broyés simplement avec la tondeuse à gazon (même une petite machine électrique). Il suffit de les placer en tas allongés au sol et de passer plusieurs fois dessus avec la tondeuse.

Attention aux espèces envahissantes : ce sont les espèces à croissance rapide qui produisent beaucoup de déchets :

baccharis, buddleia non hybride, griffe de sorcière, lauriers palme, herbe de la pampa...

Restituer de l'humus au jardin : un besoin pour tous les sols

Le recyclage des déchets organiques du jardin et de la cuisine permet de :

- Restituer à la terre les sels minéraux nutritifs que les plantes ont prélevés pour grandir : azote, potasse, phosphore, calcium, magnésium. L'achat d'engrais devient alors superflu.
- Reconstituer le stock d'humus du sol qui se dégrade naturellement au fil des ans. L'achat de fumier ou de terreau devient inutile.

Le paillage : l'humus au jardin d'ornement

Au jardin, comme dans la nature, le paillage avec les déchets verts suffit pour entretenir la fertilité du sol et nourrir les vivaces, les plantes aromatiques, les arbustes, les haies.

Il consiste à couvrir la terre avec des débris végétaux, comme les déchets verts du jardin : les tontes de gazon, les feuilles mortes, les branches et fleurs fanées broyées à la tondeuse, les fougères... tout sauf les plantes trop malades qui doivent être compostées.

Pour que le paillage soit efficace :

- Enlever toutes les herbes indésirables (racines comprises)
- Étaler les végétaux broyés en couche homogène. Le paillis se décompose en humus et en sels minéraux nutritifs. Il protège la terre lors des fortes pluies et conserve l'humidité lors des excès de chaleur.

Le compost : l'humus du jardin potager

Stockable et prêt à l'emploi, il complète le paillis pour accroître la fertilité du sol et nourrir les plantes exigeantes en éléments

nutritifs : les rosiers, les légumes gourmands (tomate, chou, courgette, poireau, pomme de terre...) les fruitiers et la pelouse âgée.

Tous les déchets organiques d'origine végétale se décomposent. On peut donc déposer au compost tous les déchets de cuisine : épluchures, restes de repas, coquilles d'œufs, filtres et marc de café, feuilles de journal, essuie-tout, boîte à œufs... Remuez, décompactez et mélangez systématiquement les déchets lorsque vous les apportez au compost, sinon ils produisent du méthane, gaz à effet de serre qui se forme dans un tas mal aéré. Au bout de quelques mois, vous disposez d'un terreau noir avec une légère odeur de sous-bois.

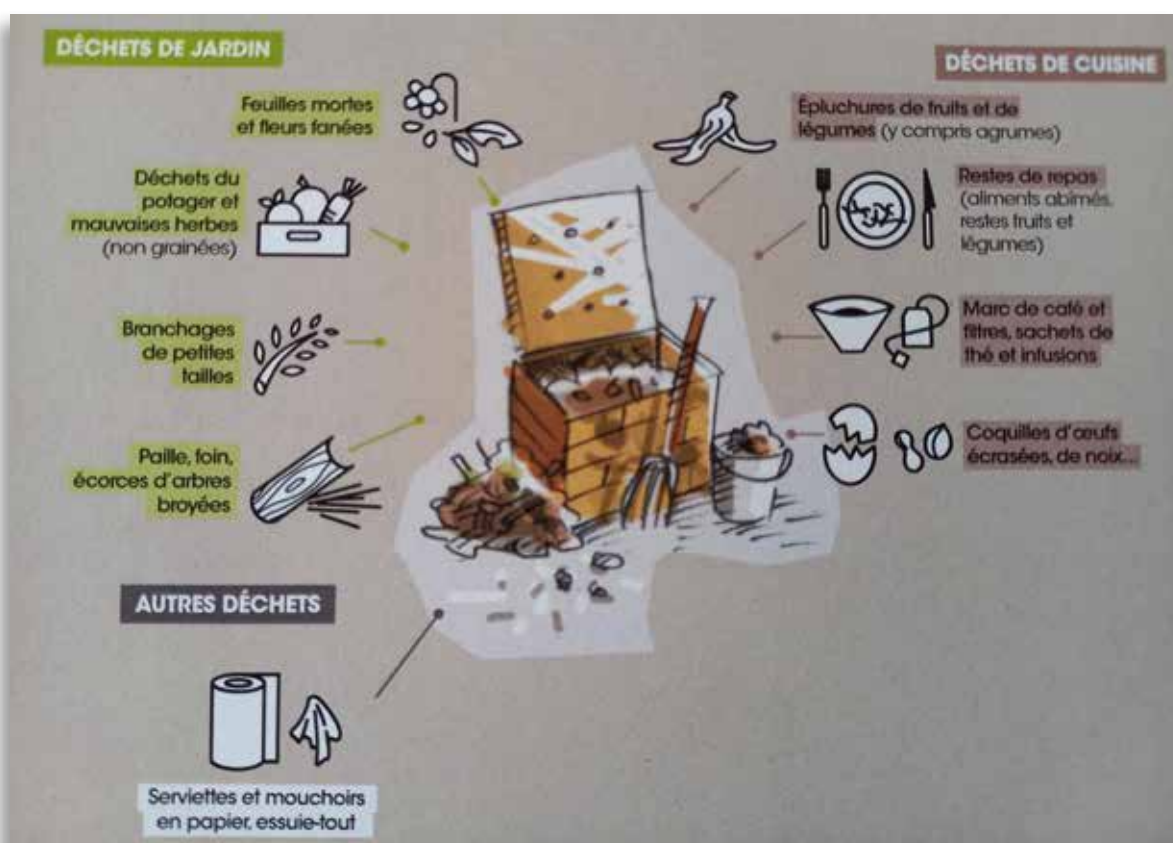
Son utilisation :

- Améliorer les terres pauvres en humus, en l'épandant en surface,
- Lors des plantations, le mélanger à la terre de jardin pour les jardinières et les pots,
- Pour les cultures les plus exigeantes, en épandage au pied des plantes,
- Sur la pelouse, avant le semis (2kg/m²) ou en entretien tous les 5 ans.

« Une feuille morte tombée au sol n'est pas une souillure, c'est une nourriture ».

Gilles Clément, jardinier

L'Herbier de Kerscot
lherbierdekerscot@gmail.com



AGENDA

BAL ET FEU D'ARTIFICE

Dimanche 13 juillet

Place du Marché. Par les pompiers

CONCERT « CELLO »

Lundi 14 juillet

Église Saint-Michel. À partir de 15 h

FESTIVAL DU CONTE DE BADEN

Mercredi 16 juillet

Cromlec'h

Spectacle familial (à partir de 6 ans),
À partir de 17 h 30

CONCERT

Jeudi 17 juillet

Église Saint-Michel

Par les Escales Musicales

Pré-concert pour les enfants à 17 h
et concert à 20 h.

CONCERT

Lundi 28 juillet

Église Saint-Michel

Par les Escales Musicales. À partir de 20 h

FESTIVAL PASSEURS DE FILMS

Du 30 juillet au 2 août

Parc du château du Guéric

FÊTE DE LA MER

Dimanche 3 août

Pointe du Trec'h

CONCERT DU DUO GALANA

Lundi 4 août

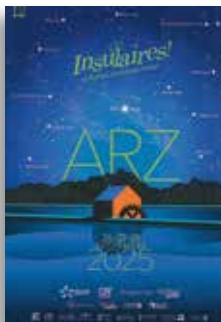
Chapelle Notre-Dame d'Espérance

À partir de 20 h 30

FESTIVAL THÉÂTRE EN HERBE

Du jeudi 7 au dimanche 10 août

Dans la cour du Rinville et ailleurs...



BROCANTE DE CHARITÉ

Du vendredi 8 au samedi 9 août

Dans le jardin du presbytère

CONCERT NATHALIE MARCO

Lundi 11 août

Hôtel-Restaurant Le San Francisco

Jazz Quartet. À partir de 18 h 30

BAL ET FEU D'ARTIFICE

Vendredi 15 août

Place du Marché

CONCERT

Lundi 18 août

Église Saint-Michel

Par les Escales Musicales. À partir de 20 h

VISITE GUIDÉE DU CROMLEC'H

Mercredi 20 août

Menée par un ou une guide-conférencier

CONCERT HOMMAGE À PACO IBANEZ

Mercredi 27 août

Église Saint-Michel

Chants espagnols et guitare Flamenca

COURSE DES FILLES ET GARÇONS DE CAFÉ

Vendredi 29 août

Par l'Association des parents d'élèves

FESTIVAL LES INSULAIRES !

Du vendredi 26 au dimanche 28
septembre

À l'île d'Arz

MARCHE ET COURSE « OCTOBRE ROSE »

Samedi 4 octobre

Par l'association de gymnastique féminine et
sportive

EXPOSITIONS

Salle annexe de la mairie

9 au 17/07

20 au 22 /07

23 au 26/07

30/07 au 2/08

Collectif du Bono

Christian Buhrig

Etienne Dehau

Stéphane Dugied
et Matthieu Malaud

4 au 8/08

9 au 13/08

14 au 16/08

17 au 21/08

22 au 26/08

27 au 31/08

Adeline Weber Guibal

Jean-Pierre Arcile

Michèle Le Texier

Jacquie

Philippe Bossard

Anne-Élise Decré



URGENCES

Urgences européennes	112
SAMU	15
Pompiers	18
Police secours	17
Centre antipoison	
02 99 59 22 22	
Hôpital de Vannes	
02 97 01 41 41	
Gendarmerie Île-aux-Moines	17

Camping
02 97 68 91 45

Bibliothèque
02 97 26 32 61
Lundi de 18h à 19h - mercredi de 16h à 18h - vendredi de 10h à 12h + du 1^{er} juillet au 31 août : lundi de 10h à 12h et samedi de 11h à 12h

CULTE

Père Séverin Marie
06 71 52 56 08
Messe le dimanche à 10h30

SERVICES

Office de Tourisme
02 97 26 32 45
(1^{er} avril / 30 septembre)
La Poste
36 31
de 9h à 12h - du mardi au vendredi, toute l'année
Linky
08 00 05 46 59
Enedis (Dépannage)
09 72 67 50 56

ACCÈS / TRANSPORTS

Réseau Kicéo / Créacéo
(www.kiceo.fr)
02 97 01 22 88
Izenah Croisières
02 97 26 31 45
Bureau du Port de plaisance
02 97 26 30 57
Taxi Jérôme
07 69 80 31 01
Taxi Christophe
06 85 61 15 48

ENSEIGNEMENT LOISIRS JEUNESSE BIBLIOTHÈQUE

Maison des assistantes maternelles
02 97 41 49 74
École Saint-Joseph
02 97 26 34 56
Centre de Loisirs Ticket Sports
07 70 00 50 90

SOCIAL / SANTÉ

Médecin
Jean-Paul Malaper
Seulement sur rendez-vous
sur l'application Maïia ou au :
02 97 68 40 58
Pharmacie
Dr Gilbert Baron
02 97 26 31 49
9h30 à 12h30 sauf le dimanche, 15h à 19h30 sauf le jeudi, le samedi et le dimanche.
Pendant les vacances scolaires : ouvert samedi après-midi et dimanche matin

Infirmier(es)
Régis Talhouarne
Soazig Berthevas
06 70 59 50 16
Kinésithérapeutes
Sébastien Martinez
06 62 76 47 20
Dorian Massat
06 75 56 13 23
Sur rendez-vous du mardi au vendredi

Ostéopathe
Alexa Châtelet-Vannier
06 51 67 72 56

Sage-femme
Anne Bozzetto
06 45 79 17 29

C.C.A.S. / EHPAD
Résidence Léon Vinet
02 97 26 37 26

ADMR
(aide à domicile)
02 97 57 10 42

MAIRIE

6, place du Marché
56780 Île-aux-Moines
02 97 26 32 61
www.mairie-ileauxmoines.fr
mairie@mairie-ileauxmoines.fr

ACCUEIL DU PUBLIC

Toute l'année du lundi au vendredi et le premier samedi du mois, de 9 h à 12 h

DÉCHETS - TRI

Encombrants
Kerscot - Rue du Dolmen
Lundi de 14h à 17h
Jeudi de 9h30 à 12h30
Samedi de 9h à 12h
Déchets verts
(broyat et tonte uniquement)
Ancienne décharge de Penhap
Mêmes horaires
Pour le transport, possibilité de s'adresser aux entreprises de l'Île-aux-Moines
La commune rappelle :
qu'il est impératif de vider les sacs de déchets verts à Penhap, et de mettre les sacs vides dans le conteneur prévu ;
qu'il est interdit de déposer des déchets, même végétaux, sur le rivage ou sur les chemins ;
qu'il est d'usage d'entretenir le long de sa propriété lorsqu'elle borde une voie communale.

Comité de Rédaction :

Philippe Le Bérigot, Alizée Burban, Brigitte Loraillère-Gueden, Daniel Gilles, Jean-Luc Poussier, Béatrice Mabit, Mireille Dathanat, Laure Pédezert, Maryse Cohen, Nono, Odile Thiérart, Françoise Chabbert-Gain, Jean-Jacques Simon, Anne Armand-Robinet, Christine Dufourmantelle, Estelle Baucher

Mise en page :

Alain Louarn, graphiste
Dessins offerts par Nono
Et merci à toutes et à tous les photographes !

Impression :

IOV Communication - Arradon

Dépôt légal n° 1457



SOMMAIRE

Mia, une jeune Îloise passionnée de Kin-Ball

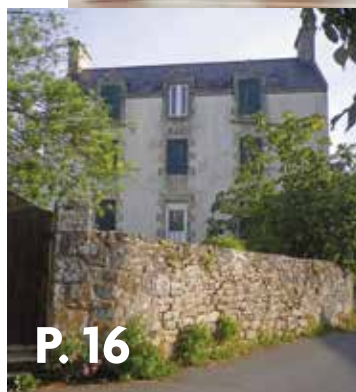
Depuis dix ans, Mia pratique le Kin-Ball et a franchi une nouvelle étape cette année en obtenant son diplôme d'arbitre. Passion, talent et esprit d'équipe animent ce beau projet sportif insulaire.



P. 10

Les maisons de capitaine

À la recherche des véritables maisons de capitaine construites entre la fin du XVIII^e et le début du XX^e siècles, tous les indices comptent.



P. 16



P. 25

Les nouvelles de notre école

Quel programme ! Peinture avec Lionel Prin, *L'arbre dans tous ses états*, et potager à côté de l'école, et bientôt les récoltes...



P. 23

Georges Arbuz

Sa première conférence sur l'Île-aux-Moines. Son histoire dans le contexte du « drame absolu de notre temps ».



P. 14

L'éco verger de Kerno

« Le meilleur moment pour planter un arbre était il y a 20 ans. Maintenant, c'est aujourd'hui ».

Proverbe chinois.

... et il reste tout à faire !!!



Photo de couverture

Nuances de bleus

Rêver, musarder, contempler

Qu'elle est glaz cette nature !

ÉDITO	P. 3	CONSEILS MUNICIPAUX	P. 29
VIE DE LA COMMUNE	P. 4	RUBRIQUE DES LECTEURS	P. 39
VIE DES ASSOCIATIONS	P. 7	INFOS PRATIQUES	P. 40
PATRIMOINE	P. 16	AGENDA	P. 42
VIE DE L'ÎLE	P. 20	NUMÉROS UTILES	P. 43
ET AILLEURS	P. 28		

En prenant cette Gazette, pensez à faire un don de 1€ ou plus au profit du C.C.A.S.